

CONSULTATION MÉDIATION NUMÉRIQUE DANS LES TERRITOIRES : OUTILS ASSOCIES

UN ANNUAIRE DES EXPERTS SUSCEPTIBLES D'OFFRIR DES SERVICES AUX STRUCTURES DE MÉDIATION NUMÉRIQUE

Un annuaire des experts du numérique permettra d'identifier les intervenants bénévoles et les professionnels spécialisés dans les différents domaines et mobilisables par les réseaux et les acteurs de la médiation numérique intéressés ponctuellement par une intervention ponctuelle sur un sujet numérique.

Commentaires

Ekim

11/07/2014 - 11:09:13

Qui seront les experts et sur quels critères seront-ils choisis ?

gepeto

12/07/2014 - 11:07:51

Double emploi avec l'annuaire, pourquoi séparer les deux ?

P'Treguer

15/07/2014 - 14:26:40

D'accord avec Gepeto. Éviter le dispersement.

Petite question au passage, que vont devenir les ressources du réseau des cyber base qui est démantelé à partir de fin 2014 ? Ces ressources sont elles Creative Common, est ce que l'État va les récupérer en forme open data ? Cela afin d'éviter de recommencer inutilement des processus déjà effectués, écrits et distribuables...Cela n'empêche pas, évidemment, de réactualiser de telles bases de données.

SophieA

15/07/2014 - 16:27:34

Un annuaire global reprenant les lieux et les experts (qui peuvent, ils me semblent, être associés à un lieu) me paraît plus pertinent.

Nicolas B

22/07/2014 - 14:51:57

Les étudiants peuvent consacrer des heures et intervenir comme experts

drikc7

24/07/2014 - 11:05:42

@PTreguer tout à fait OK de nombreux contenus ont été développés par la CDC dans le réseau Cyber-base sous un format propriétaire avec de l'argent public... Comment mutualiser ces contenus ?

drikc7

24/07/2014 - 11:08:42

Euh étudiants/Experts... pour ma part un expert est quelqu'un qui a une maîtrise de son sujet l'ayant expérimenté sur le terrain... ce qui ne l'empêche pas d'être étudiant par ailleurs.

L'équipe DUI

24/07/2014 - 15:33:26

@gepeto @PTreguer Merci pour vos contributions. Un annuaire unique regroupant lieux et intervenants nous semble être une bonne idée, nous allons en étudier la faisabilité technique.

Isabelle59

25/07/2014 - 15:23:30

géolocaliser des lieux OK - géolocaliser des experts OK - j'aimerais aussi géolocaliser des actions, des projets pour porter à connaissance et valoriser

JessicaTIC

06/08/2014 - 12:29:26

D'accord avec Gepetto, tout dans le même annuaire

BOHMS

07/08/2014 - 11:39:33

D'accord avec Gepetto et Treguer : mutualisons l'existant et ce qui a déjà été fait, rendons plus lisible les offres des différents lieux. Tenons compte des expériences acquises et des savoirs-faire acquis

@Michel_Barbeau

09/08/2014 - 16:14:47

Je pense que par Expert l'on entend plutôt domaine(s) d'expertises ou d'intervention voire liste des actions menées. Cela rejoint les Bases de Compétences et d'Expertises détenues par des cabinets ou des sites de recrutements.

Cyberlacqorthéz

03/09/2014 - 17:32:12

@PTreguer et @drikc7

Les contenus du portail Cyber-base doivent rejoindre d'une manière ou d'une autre le site de la DUI

(Délégation aux Usages d'Internet). La Caisse des Dépôts me l'a affirmé.

JP.Jandot

05/09/2014 - 09:33:08

À mon avis, la principale qualité d'un réseau d'expert est sa proximité et sa réactivité, c'est donc d'abord aux territoires à repérer eux-mêmes leurs "experts" et à tisser leur propre réseau local.

gnizon

08/09/2014 - 11:38:50

Identifier les interactions entre les lieux et les personnes (à partir d'une carte), permettrait d'identifier les réseaux formels ou informels sur un territoire donné. Ces interactions devront être thématiques pour un meilleur repérage des forces en présence. (ex : illettrisme, éducation aux médias, etc., etc..)

YLG

19/09/2014 - 10:01:56

Réseau d'experts pourquoi pas... Toujours la même question, qui le détermine et quels critères pour "choisir" ces experts ? Des privés, contre rémunération, des bénévoles, des animateurs, ??? S'il existe des "fiches" (brrrr ça fait peur) leurs motivations pour être sur une fiche devraient être clarifiées...

Liste au format compatible open data bien sûr !

bosts

25/09/2014 - 15:30:23

À corréliser avec l'annuaire des EPN. Être vigilant sur la mise à jour pour disposer de coordonnées actualisées régulièrement

Net-Cité

01/10/2014 - 10:47:49

Pourquoi un 2ème annuaire alors que ces informations pourraient être indiquées dans l'annuaire générique pour chaque structure.

gpastre

05/10/2014 - 20:32:00

Encore un moyen de mettre les EPN en pâtures aux consultants de tous ordres...

oui plutôt pour une cartographie qualitative territorialisée des compétences et des projets de chaque structure de la médiation : et là on aura une vision de l'expertise et des ressources du réseau que chacun pourra solliciter et mobiliser !

UN ANNUAIRE GÉNÉRIQUE ET GÉOLOCALISÉ ASSOCIE AU LABEL

Un dispositif d'annuaire générique et géolocalisé des lieux de médiation numérique sera articulé avec les annuaires existants (NetPublic, FabLabs, espaces de coworking, missions locales, maisons de service public.). Un moteur de recherche permettra à l'aide de mots-clés dans un formulaire de recherche, d'identifier les EPN, par type d'activités et d'ateliers réalisés, par localisation territoriale, par typologie de publics accueillis, par conditions d'accessibilité physique et d'obtenir des résultats cartographiques, avec indication des horaires d'ouverture, d'adresse postale et de courriel ainsi qu'avec la mention de la personne responsable à contacter et de ses coordonnées téléphoniques.

Commentaires

Anonyme

02/07/2014 - 15:08:08

Pourquoi associer l'annuaire à un label ?

gepeto

12/07/2014 - 11:06:58

annuaire oui mais ouvert, les participants qui doivent avoir accès à leur présentation

CAMILLE

16/07/2014 - 11:05:41

On a déjà vu tant de trucs à travers les cyberbases ou autres... que c'est je pense un vœu pieux difficile à maintenir actualisé...

Bois_d'Inde

21/07/2014 - 18:54:28

C'est quoi les EPN ?

hydro

22/07/2014 - 11:55:24

A Bois_d'inde

Un EPN est un Espace Public Numérique

http://fr.wikipedia.org/wiki/Espace_public_numérique

jlamache

01/08/2014 - 16:50:28

La principale difficulté réside dans la définition d'un standard de données, donc commun à tous les recenseurs de lieux. La tentative heureuse, mais non-aboutie à ce jour, de la DUI avec l'annuaire en cours des EPN ne permet pour l'instant pas de faire remonter (1 fois par jour par exemple) les données administratives que nous détenons. Le principe est bon, la technique est mature, il faut organiser la collecte et la vie des données. Il serait d'ailleurs de bon ton de penser au volet Open Data avec ces données publiques dès la constitution de cette architecture. Je pense qu'il faudrait

s'inspirer des mécanismes de fédération d'identité, qui maintient la détention des données par l'éditeur, mais offre à voir ses données sur d'autres plateformes.

BOHMS

07/08/2014 - 11:36:26

Identifier les lieux et les géolocaliser, cela a déjà été tenté. Voir Net public. Je pense qu'il faut dissocier les repérages des lieux du "label". Tous les lieux sont différents et offrent des réponses variées.

@Michel_Barbeau

09/08/2014 - 16 h 11 mn 15 s

Un label est souvent associé à des critères et des contraintes. Les EPN doivent se généraliser et pouvoir intégrer des initiatives locales plus individuelles portées ou non par les collectivités territoriales (exemple ma commune qui ne veut pas entendre parler d'Internet et d'EPN). L'association du label à un EPN peut être un frein à l'émergence d'initiatives plus nombreuses et donc bénéfiques à plus de citoyens.

JP.Jandot

05/09/2014 - 09:30:44

Des annuaires existent déjà, il s'agirait plus d'un portail des annuaires, cela risque d'être un peu "usine à gaz" et difficile à tenir à jour. Rajouter un label... cela devient très compliqué.

YLG

19/09/2014 - 09:58:19

Il faudrait un format "Open Data" bien sûr, et non pas sur les lieux labellisés mais sur les lieux de médiation numérique en général, les Tiers Lieux, FabLabs et autres... D'où une question : qui fait ? Et soudain c'est le drame...

Dlv

25/09/2014 - 20:10:30

Quelle utilité ?

Net-Cité

01/10/2014 - 10:47:19

Le problème d'un annuaire générique est son actualisation dans le temps. Par qui serait-il maintenu ?

OLAB

05/10/2014 - 14:49:34

De ce que je comprends, l'idée serait d'avoir une plateforme d'échange ouvert entre usagers et animateurs de lieux de médiation numérique. Internet est virtuel, il s'agit de lui donner des racines ancrées, humaines. Pour que les liens qu'il crée ne restent pas virtuels mais soient aussi incarnés. Sinon, il reste "magique".

Quoi de plus logique pour ancrer cette plateforme d'échanges entre animateurs entre eux, entre animateurs et usagers, et entre usagers, qu'un annuaire où on sait qu'on va en même temps pouvoir

poser des questions "à la cantonade" et aller quelque part près de là où on est pour poser la question de nouveau, ou trouver des compléments de réponse

UN FONDS DE « SOLIDARITÉS NUMÉRIQUES » POUR LE SOUTIEN DES STRUCTURES LABELLISÉES

Ce fonds financier pourra notamment être constitué de contributions financières de type (Public, Privé, Populations). En effet, au-delà d'un financement par l'État, dans le cadre du FSE (Fonds de Solidarité Européen), par exemple ou de collectivités territoriales, dans le contexte du FEDER (Fonds européen de développement économique et régional), de celui d'entreprises volontaires sur base de leurs politiques de RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) ou de contributions de dotations spécifiques, liées, par exemple, à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap (cf. Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées - AGEFIPH), ce fonds de « Solidarités numériques » pourra également bénéficier de levées de financements participatifs par la foule (« crowdfunding »). Dans le contexte de la création du nouveau label, ce fonds sera dédié à la construction des mesures et avantages liés au label ainsi qu'au financement, dans le cadre d'appel à projets thématiques d'actions structurantes de territoires portés par les lieux de médiation numériques désignés par le nouveau label.

Commentaires

CAMILLE

16/07/2014 - 11:08:42

les mille-feuilles tuent les initiatives, et bloquent l'envie de faire des projets... où alors il faut avoir un profil "chasseur de primes" pendant ce temps, le citoyen meurt d'exclusion numérique.... 11 ans d'expérience sur le sujet...

Nicolas B

22/07/2014 - 14:53:45

Attention à la succession des fonds en fonction des actions à mener !

drikc7

24/07/2014 - 11:15:06

Ok, des montages de dossier à vous manger un bras en perspective... Comment les petits EPN pourront-ils bénéficier de ces soutiens ? En consacrant 30 à 40 % de son temps sur un an pour monter le dossier ? Ça risque d'être pénalisant, non ?

drikc7

24/07/2014 - 11:15:55

Un fléchage direct pour les petits espaces qui ont des besoins réduits mais pour autant nécessaires à leurs fonctionnements ou développement ?

BOHMS

07/08/2014 - 11:47:37

À l'usage le FSE est un exemple de complexité extraordinaire pour les acteurs locaux. Souvent dictés par des normes hors-sols, les règles, les conditions d'accès et les justificatifs sont souvent source de non-utilisation des fonds, et pour les bénéficiaires, sources d'ennuis colossaux...Le suivi assuré par

qui ? par les agents de l'État ? Difficiles sur certains territoires au vu du manque de formations et de sensibilisation de certains agents des DDCSPP par exemple. Donc proposition à retravailler.

@Michel_Barbeau

09/08/2014 - 16:23:00

un fonds de "solidarités numériques" pour le développement et le soutien des structures à être labellisées.

gnizon

08/09/2014 - 11:44:55

L'utilisation des fonds (européens notamment) suppose d'avoir du temps, la compétence administrative et surtout une trésorerie importante. La plupart des (petites) structures n'en ont pas les moyens (financiers et humains) et les rares qui ont tenté l'expérience s'en mordent les doigts aujourd'hui. Créer les conditions d'accès à ces aides (soutien administratif, fond d'avance) serait intéressant.

Cyberlacqorthéz

09/09/2014 - 17:37:40

D'accord si cela va dans le sens d'un "guichet unique" pour des aides financières des structures labellisées, avec le moins possible de contraintes administratives (cf. commentaires sur le montage de dossiers...).

YLG

19/09/2014 - 10:04:29

Et hop un dossier de plus à remplir, des fonds amenés à disparaître en cas de changement de gouvernement... J'y crois pas !

UN APPEL A PROJETS ANNUEL POUR ENTREtenir LA DYNAMIQUE

La dynamique initiée par le label n'aura un impact durable sur les acteurs que s'ils peuvent y trouver l'occasion de proposer de nouvelles initiatives et d'être soutenus dans cette démarche. Pour cela, un appel à projet annuel, éventuellement en partenariat avec des structures de financement existantes (au niveau européen, national, régional, etc.) pourrait être un moyen simple d'entretenir cette dynamique et de développer l'écosystème. Proposé par davidbourguignon le 19/08/2014

Commentaires

gnizon

18 septembre/2014 - 11:12:40

Le jury de sélection des projets pourrait être composé des médiateurs numériques (entre autres, et après études financières notamment pour étudier la viabilité du projet), en utilisant une plateforme de ce type (possibilité de voter pour un projet, de commenter, de proposer des idées complémentaires). D'autre part, un retour d'expérience et un "code source" ouvert du projet/de l'expérimentation devraient être rendus obligatoire (contractuel) et public. Tout développement financé dans le cadre d'un tel appel à projets devra être libre et ouvert.

LoïcD

28/09/2014 - 18:41:23

Les appels à projet, c'est bien pour financer un projet. Et la vie des structures là-dedans ?

L'éducatif prend du temps, les résultats sont difficiles à évaluer, on peut juste espérer que...

Avant les années 2000, il était possible de conduire des actions éducatives dans la durée, grâce à des subventions régulières. Cela n'empêchait pas un vrai suivi, voire un contrôle.

Gardons les appels à projet pour des expérimentations et revenons à des subventions pluriannuelles pour aider à la vie des structures.

costerousse

02/10/2014 - 16:58:28

Peut-être un "Appel à Projets" allégé, simple à remplir qui ne prenne pas trop de temps, à part celui de se remettre en question, de faire ce que chacun aimerait avoir le temps de faire : l'évaluation de nos actions. Un temps pour se poser un peu et regarder ce qu'on a fait dans l'année et ce qu'on voudrait apporter l'année suivante. Mais alors quel besoin d'un "Appel à Projets" direz-vous. Et bien peut-être que c'est la "carotte" qui obligerai à prendre ce temps !

AniMic

07/10/2014 - 11:57:31

+1 à LoïcD

"Aider la vie des structures" au quotidien sans favoriser les "grosses" (citadines) qui ont le nombre suffisant de personnel pour monter de tels dossiers.

Béatrice Silicon Banlieue

08/10/2014 - 14:37:55

Tout à fait d'accord avec Loic D sur le besoin de financement des activités "structurelles" des acteurs, les AAP demandent des "projets", actions spécifiques, et participent à du co-financement. il faut des financements pérennes pour que les structures soient moins précaires et ne passent pas leur

temps à chercher et répondre à des AAP (en plus en cherchant parfois à tordre leur activité courante pour en faire un "projet").

UNE FORMATION DESTINÉE AUX ÉLUS SUR LES ENJEUX DU NUMÉRIQUES

Les élus (quel que soit leur niveau de compétence) ont un rôle décisionnaire quant à la mise en place du politique du développement et de financement d'une stratégie numérique. Pourtant on s'aperçoit que concrètement rares sont ceux qui ont une vraie vision des enjeux et de la place du numérique sur leurs territoires. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que les élus sont « digital native » mais aussi parce qu'aujourd'hui, le numérique se vit à un échelon multi factoriel (la mise à disposition de matériel aux populations n'est plus suffisante pour avoir une politique territoriale efficiente). Il est donc important de construire une vraie formation des élus, une sorte de C2I élus pour leur permettre d'avoir une vision globale des enjeux numériques. Proposé par Jcloud le 02/10/2014

Commentaires

derlito7

03/10/2014 - 00:21:30

Ce dernier point concernant la formation des élus me semble indispensable. Étant moi-même un jeune élu (Maire et Vice-président d'EPCI) en milieu fortement rural, je suis confronté à une véritable fracture culturelle. Très peu d'élus ruraux ont conscience des enjeux et du potentiel des usages numériques. Cela se traduit dans les faits par un faible soutien des EPN et un terrible frein à l'investissement dans le réseau "FTTH". Comment envisager un développement numérique quand les élus n'y entendent rien !

AniMic

07/10/2014 - 12:35:47

Entièrement d'accord mais je serais curieux de voir la mise en place d'un tel projet ;-)

DES EXPÉRIMENTATIONS DE CONCERTATION IMPLIQUANT LES MEDIATEURS NUMÉRIQUES COMME PASSEURS DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

En partenariat avec DEBATLAB, association soutenue par le Ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, organiser des expérimentations de concertation impliquant les médiateurs numériques comme passeurs de la démocratie locale (proposition de Florence Durand-tornare). Proposé par hydro le 12/07/2014

Commentaires

drikc7

24/07/2014 - 11:29:21

Pourrions nous avoir des précisions sur ce que soutend cette médiation numérique économique de production ?

BOHMS

07/08/2014 - 12:05:43

Là on touche de près à l'exercice de la démocratie et son appropriation. Pas sûr que les médiateurs en soient au même niveau...

@Michel_Barbeau

09/08/2014 - 16:38:38

Tout à fait d'accord et osant même suggérer des passeurs d'idées - en appui de la Démocratie Représentative - pour une Démocratie Participative si cela n'est pas un 'gros mot'

jasmine

17/09/2014 - 16:57:12

que signifie un passeur de démocratie locale ?

Cyberlacqorthéz

29/09/2014 - 16:20:19

D'accord si les médiateurs numériques sont à la fois conseillers des collectivités locales et des citoyens pour la mise en œuvre d'expérimentation de démocratie locale participative. Ils seront passeurs dans le sens de "facilitateurs".

DES CLASSES A HORAIRES AMÉNAGÉS POUR LE NUMÉRIQUES (CHAN)

Pensé comme un service et non comme un lieu, ce dispositif pourrait s'intégrer au sein des lieux de médiation numérique, des classes à horaires aménagées pour le numérique « CHAN » spécialisées dans la programmation informatique et le numérique cf. modèle de référence, en matière musicale :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/30/MENE0601591A.htm>.

Un partenariat avec l'éducation nationale (CLEMI, direction du numérique éducatif) et le Ministère de la culture permettrait de définir ce programme d'ouvrir, à la rentrée 2016, quelques classes expérimentales. Ces classes du Numérique, naturellement inscrites dans la réorganisation des rythmes scolaires à la manière des conservatoires de musique, pourraient permettre de s'initier, d'échanger, de découvrir des artistes, d'organiser des rencontres, de développer des compétences, de favoriser le décroisement des publics et des pratiques. Proposé par hydro le 12/07/2014

Commentaires

drikc7

24/07/2014 - 11:32:48

Nous formerons ainsi les ouvriers de demain... Former sur la programmation certes mais sans omettre les ingrédients qui l'accompagnent sur l'éthique du développement, la gestion de la donnée, le libre etc.

sampabs

25/09/2014 - 22:58:54

Au lieu de former des enfants au langage de programmation, il faudrait d'abord former leur esprit à l'approche de l'algorithmie. En effet qui peut dire quel langage de programmation sera utilisé dans 10, 15 ans, au moment où ses jeunes seront sur le marché du travail.

Jcloud

07/10/2014 - 14:53:31

l'objectif d'une politique éducative est de réduire les écarts entre les élèves pas de créer des "classes d'élites" et de faire un arbre (certes joli) qui cache la forêt

NeueB

09/10/2014 - 22:54:54

Je pense plutôt que le numérique, étant omniprésent, doit être abordé de même, en étant inclus dans tous les aspects de l'enseignement. Ce serait une erreur de le réifier.

DES "ÉCOLES DU NUMÉRIQUES" - RENDRE LA FORMATION AU NUMÉRIQUE ACCESSIBLE, A TITRÉ PERSONNEL, TOUT AU LONG DE LA VIE

Cette contribution s'inscrit dans la même logique que celle d'Hydro concernant les classes « CHAN » spécialisées dans la programmation informatique et le numérique sur le même modèle que les classes à horaires aménagés pour la musique.

Elle vient la compléter en introduisant la nécessité d'Écoles du Numérique. N'étant pas exactement le même objet, j'ai finalement préféré ouvrir une nouvelle contribution.

Au stade actuel de cette proposition, la notion de « spécialisation en programmation informatique et en numérique » porte nettement le risque de réduire la portée de cette proposition, tel que le démontre la réaction très juste de drikc7 : "Nous formerons ainsi les ouvriers de demain... Former sur la programmation certes mais sans omettre les ingrédients qui l'accompagnent sur l'éthique du développement, la gestion de la donnée, le libre etc."

L'idée majeure me semble être qu'une grande majorité des citoyens pratique le numérique au quotidien, y est confronté, doit se l'approprier et ce dès le plus jeune âge ; qu'il faut arrêter de penser le numérique comme une filière professionnelle, des métiers et un ensemble de formations accessibles pour la plupart uniquement après avoir réussi un bac général et souvent scientifique. La numérique porte avec lui nombre d'enjeux (éthique du code, traçabilité, anonymat, importance du libre, neutralité du net, ...) qui doivent pouvoir être perçus, compris, décryptés et expérimentés par chacun. Le numérique porte aussi la promesse de distribuer le pouvoir d'agir. Il ne doit plus être résumé à « écrans » et « outils ». Il est en grande partie aujourd'hui la nouvelle grammaire du monde.

C'est pour cette raison que je défendrai que l'enjeu est moins de savoir l'utiliser (et donc d'en "développer les usages ou d'être au service d'usagers ») que d'amener le plus grand nombre à être en capacité de produire, de créer, de se l'approprier. Il est urgent donc de ne pas refouler le code aux seuls spécialistes mais au contraire d'assumer que faire du numérique implique de comprendre le code, savoir le lire, en comprendre les limites, savoir le dépasser, être en capacité de l'augmenter.

De même que nous savons cuisiner sans tous être cuisiniers, de même que nous savons lire une carte sans être géographe, nous devons pouvoir apprendre à lire du code, à en produire, à comprendre les mécanismes algorithmiques, à comprendre ce qu'est une donnée, comment elle est traitée, à savoir distinguer les limites réelles de la technologie des choix politiques qui guident la création des outils à disposition des usagers.

Le code est grammaire et langue vivante.

Le numérique est donc toujours en mouvement et demande à désapprendre la nécessité de savoir pour apprendre à apprendre, rester ouvert au monde, curieux et agile. Il demande à pouvoir accéder à des espaces-ressources où venir interroger les pratiques et les enrichir.

Il nous semble crucial de ne plus réduire la validation de ces compétences selon la même logique que le permis de conduire B2i, C2i, PIM, B2iAdultes, car la culture numérique ne consiste pas à utiliser les réseaux et les usages imaginés selon des règles de sécurité. Le

numérique se situe à une autre échelle de complexité qui nécessite une attention aussi accrue que celle expérimentée par tout être humain de la découverte progressive de son environnement de vie, de ses risques et de ses potentialités dès son plus jeune âge.

C'est pour toutes ces raisons qu'il nous semble essentiel de rendre la formation au numérique accessible, simplement, à titre personnel, tout au long de la vie sans considération de critères sociaux, économiques, d'âge. La notion de publics doit donc à notre sens disparaître pour laisser la place à celle de citoyens et permettre des rencontres improbables et une fertilisation croisée.

Nous avons identifié 3 niveaux nécessaires de formations :

- La nécessité pour chacun, en dehors de toute considération d'âge, de classe sociale, de niveau scolaire de pouvoir pratiquer le numérique et d'en comprendre les limites, les enjeux, les opportunités, ...
- La possibilité de développer ces pratiques en tant qu'amateur, voire de pro-am.
- La nécessité de proposer des filières en partenariat avec l'éducation nationale pour faire naître si possible des vocations, les accompagner tout au long de la scolarité et faire émerger les acteurs de la création numérique de demain qu'ils soient entrepreneurs, artistes, développeurs,

Nous avons très tôt fait, comme Hydro, le rapprochement avec le rapport entretenu à la musique.

L'éducation musicale passe aujourd'hui en France par de la sensibilisation obligatoire pour tous dès le collège et souvent dès la maternelle, par l'existence de nombreuses associations et écoles de musique qui permettent aux jeunes enfants mais aussi aux adultes comme aux séniors de s'initier, se perfectionner ou de diversifier leur pratique amateur.

Enfin le réseau des conservatoires de musique permet (entre autres) de former les futurs musiciens professionnels et de concilier leur parcours avec une vie scolaire ordinaire par l'intermédiaire du mécanisme des classes cham [1] (classe à horaire aménagée pour la musique), par exemple.

Ces lieux (plus que seules les classes CHAM) permettent de mixer les publics, les attentes, d'ouvrir sur de nouvelles pratiques, de faire des rencontres. Ils possèdent aussi les équipements nécessaires. Ils ont l'habitude de recevoir autant les scolaires, les professionnels que les amateurs.

Dans les champs du numérique, il est à noter que les FabLabs sont des acteurs qui pourraient particulièrement jouer ce rôle d' « Écoles du numérique ». Au-delà de leur équipement qui rend possible l'appropriation de la fabrication numérique, ils portent en eux les valeurs du bottom-up, d'un réseau international, décentralisé et ouvert à tous, de l'apprentissage par le faire, l'essai, l'erreur, ... ils sont des émanations directes de cette culture numérique, racine du 21ème siècle qu'il s'agit de transmettre et de cultiver. Toutefois, c'est tout un écosystème qui devra mailler suffisamment le territoire pour permettre à chacun de trouver une réponse à son besoin d'information, de formation, d'accompagnement, de complémentarité et de contribution. Proposé par Eroux le 03/09/2014

Commentaires

Bibliotech

23/09/2014 - 11:53:35

Médiation ne veut pas dire éducation...

Bookynette

28/09/2014 - 11:13:07

si ce qui est proposé est aussi de faire connaître les logiciels libres au grand public et pas juste leur apprendre ce qui existe déjà en propriétaire alors je suis d'accord avec cette approche.

marbaud

29/09/2014 - 10:21:03

Il me semble en effet que chacun doit pouvoir "apprendre" le numérique, ou se mettre à niveau, tout au long de sa vie et quelles que soient ses motivations (d'ordre professionnel ou personnel).

Il faut des espaces d'apprentissage et d'accompagnement bien identifiés et qualifiés un peu partout en France, des lieux qui jouent la carte de la complémentarité avec d'autres structures de formation plus formelles.

Damien

08/10/2014 - 14:40:48

L'évolution quasiment exponentielle de notre univers numérique rend sa formation continue effectivement indispensable pour tout le monde ; et a fortiori pour un public e-défavorisé.

Cependant, pour ce public spécifique (séniors, analphabètes, handicapés, etc.), la pratique du numérique n'est pas suffisante : toutes les expérimentations menées démontrent qu'il éprouvera systématiquement des difficultés à reproduire chez lui ce qui a été vu en formation.

À cet égard, les outils et supports mis à disposition constituent la clef pour la maîtrise du numérique et doivent être étudiés pour. Supports mémoriels mnémotechniques, ils doivent être adaptés, détaillés, simples, visuels, intuitifs et rester à disposition des utilisateurs sur tous supports (numérique, papiers, etc.) pour favoriser l'autonomie.

UN OUTIL COMMUN DE GESTION D'EPN

Dans le quotidien de l'animateur d'EPN, peu d'outils permettent de gérer efficacement les spécificités de nos publics et de nos salles. La fin de cyber-base a laissé beaucoup d'animateurs sur le carreau, à la recherche de nouveaux outils.

Entre "cybercafé", "réservations de ressources", "serveur Éducatif", peu d'applications dédiées existent (OpenGenepi, OpenEPN, ProxyEPN...) et sont toutes développées par des tiers privés, ou à une échelle locale. Le bricolage reste de mise pour beaucoup, tant nos façons de fonctionner diffèrent, tant nos compétences diffèrent, tant nos ressources diffèrent. Et je ne parle pas de nos budgets. Et pourtant, nos points communs sont pourtant là. L'implication nationale dans le développement d'un outil complet, permettant de répondre à toutes les obligations inhérentes à la gestion d'un EPN (traçage des logs, contrôle parental, gestion des usagers et des usages...) serait appréciable. Proposé par sissone le 22/09/2014

Commentaires

Bookynette

28/09/2014 - 11:15:56

Des outils libres existent déjà pour gérer des associations (adhérent, fournisseurs, prestations, événements). Comme ils sont libres on peut les modifier pour les adapter aux besoins des EPN ou de tout autre organisme. Le souci est de les faire adapter à tous les EPN par la suite. Il est toujours désagréable de changer ses habitudes. Mais cela créerait un réel avantage pour chaque EPN qui pourrait communiquer ensemble, partager des expériences etc..

Armony

28/09/2014 - 15:59:53

+1 avec le commentaire précédent.

Veiller à ce que cet outil - libre - soit aussi accessible.

Net-Cité

01/10/2014 - 10:53:33

Plutôt que de créer un nouvel outil, pourquoi ne pas développer les 2 ou 3 outils les plus couramment utilisés afin qu'ils répondent aux attentes de tous les EPN's ?

loic.somb

02/10/2014 - 13:22:03

Un outil est en cours de développement sous licence libre basée sur cybermin.

Il se veut ouvert et adapté à tout type de structure de type epn. Je suis en test en production donc c'est déjà bien avancé

MFTEpn

02/10/2014 - 15:01:42

En Normandie le Conseil Régional soutient le projet EPNAdmin ProxyEpn

[http : redmine.epnbn.net/projects/proxyepn](http://redmine.epnbn.net/projects/proxyepn)

Ce qui donne

[https : epnadmin.crbn.fr](https://epnadmin.crbn.fr)

Plateforme gérée par l'entreprise : <http://www.teicee.com/>

dsevestre

02/10/2014 - 16:18:37

Basse-Normandie, nous utilisons quasiment tous EpnAdmin.

Cahier des charges de la Région pour son développement afin de correspondre aux besoins des EPN Bas-Normand

ordigami

03/10/2014 - 15:37:10

Je pense qu'il est illusoire d'imaginer que tous utilisent le même outil. Constat oblige.

jlamache

09/10/2014 - 18:30:42

Pour suivre depuis plusieurs années EPNadmin et sa déclinaison ProxyEPN, je pense qu'il ne faut pas opposer libre et privé. En tant que Région, nous finançons ce programme et le rendons libre, sous AGL V3. Pour autant, nous avons besoin d'une entreprise qui fasse ces développements, qui héberge l'application, et qui assure sa tierce maintenance applicative. Régulièrement nous adaptons le code pour répondre au mieux aux attentes de nos EPN, qui sont je pense les mêmes que pour d'autres territoires. Il y a quelques années à BREST, nous avons fait avec mes collègues de Belgique (OpenEPN) et sur le projet GENEPI, un atelier découverte. La difficulté est bien de faire vivre ce type de projet dans le temps, le temps d'atteindre une masse critique d'utilisateurs pour maintenir le système et l'adapter aux nouveaux besoins. Donc OK pour la collaboration sur le projet, c'est ce que nous faisons déjà avec d'autres territoires.

UNE COUVERTURE UNIVERSELLE DU NUMÉRIQUE

Aujourd'hui l'accès à l'Internet représente un mois par an de RSA, les personnes touchant les minima-sociaux, comme la plupart des citoyens refusent que consacrer un mois de leur revenu annuel pour se connecter à Internet. Donc le fossé se creuse entre les citoyens en fonction du poids que représente sur le reste à vivre le coût de l'accès Internet.

Transformons les cabines téléphoniques en point d'accès permanent à l'internet et intégrons dans les programmes de la rénovation urbaine l'accès mutualisé à l'internet. L'intégration du coût de l'accès universelle au numérique à la redevance TV et la condition de l'égalité d'accès à l'information, aux services et à la citoyenneté. L'accès universel à l'internet est la clé de la réussite des réformes des territoires et va développer de nouvelles formes de la mobilité, de travail et de participation citoyenne. Proposé par solidarité informatique le 28/09/2014

Commentaires

LHASSA

05/10/2014 - 00:30:05

Il serait bien de penser aussi aux personnes itinérantes qui ne peuvent se connecter que par l'Internet mobile (3G, 4G). Les abonnements pour l'Internet nomade sont aussi coûteux que le prix d'un accès avec box. Cependant, les personnes sans domiciles stables qui vivent sous le seuil de pauvreté ou avec les minima sociaux, ne peuvent pas avoir d'abonnement ADSL (pas de logement fixe) et donc pas de tarif préférentiel. En France, le nombre de hotspots wifi public accessibles sans abonnement ADSL est faible. Et la couverture 3G n'est pas toujours de qualité suffisante sur tout le territoire pour faire des démarches en ligne.

AniMic

07/10/2014 - 12:15:15

"L'accès universel à l'internet est la clé de la réussite des réformes des territoires"...

Le déploiement de la fibre en retard

La 3G/4G sujet à débat (ondes)

Le wifi en libre-service "bornes locales" qui sera responsable de la sécurité.

Il y a encore du boulot !

UNE VEILLE SUR LES MARCHES PUBLICS

Une veille nationale et locale (collaborative) sur les marchés publics susceptibles de concerner les EPN semble intéressante (exemple : ateliers de formation à l'utilisation du portail Pôle Emploi souvent confiés à des acteurs privés issus de territoires lointain - ou encore interventions en milieu scolaire monopolisées par quelques associations). De même, un accompagnement (en ligne, guide ou autre forme) pour répondre à de tels marchés et faciliter l'obtention des accréditations nécessaires (milieu scolaire notamment). Proposé par gnizon le 19/09/2014

DES RESSOURCES ÉCORESPONSABLES AVEC LE RÉSEAU ORDI 2.0

Le dispositif Ordi 2.0, la filière nationale de collecte, rénovation et de redistribution d'équipement informatique au bénéfice des personnes en difficultés économiques et sanitaires pourra être mis à la disposition des espaces de médiation numérique, dans les territoires. Par ailleurs, le réseau des ateliers de fabrication numérique (FabLabs) et les reconditionneurs Ordi 2.0, pourraient se rapprocher pour étudier et identifier, dans les territoires, les gisements de matières susceptibles d'être réutilisées, dans le cadre des activités des Fablabs, notamment, à l'occasion de l'utilisation des technologies d'imprimante 3D (feuillards en cuivre ou en aluminium, matières plastiques, ...).

Commentaires

CAMILLE

16/07/2014 - 11:16:42

La prise de conscience du bon traitement des ressources n'est pas nouvelle, traitement spécifique notamment sur les produits informatiques par Emmaüs... ces matériels bénéficient ensuite à des personnes en difficultés... on peut bien évidemment avoir des dispositifs nouveaux et c'est la tendance et il faut innover... analysons qui fait vivre qui ??

drikc7

24/07/2014 - 11:23:52

Je rejoins Camille, j'allais d'ailleurs faire la même remarque Emmaüs propose les mêmes services et dans le même esprit ESS qu'Ordi 2.0 dès lors je serai plutôt favorable à un panel d'acteurs identifiés comme en capacité de répondre aux besoins de retraitement de cette filière qu'à un partenaire exclusif.

BOHMS

07/08/2014 - 11:58:13

Le CG Deux-Sèvres travaille avec les Ateliers du Bocage (EMMAUS) et a passé un marché pour doter des personnes des associations, des EHPAD. Se pose aujourd'hui la question du traitement des déchets des imprimantes 3 D. L'idée de mettre en commun des ressources pour alimenter les FabLab est intéressante, mais à mon avis à étudier plus en proximité. Enfin, les FabLab ne sont pas toujours la solution ou l'outil adapté aux besoins du territoire. Mais c'est un autre sujet.

Ordi Solidaire

22/09/2014 - 11:52:33

La mise en résonance des dispositifs doit permettre, outre l'identification locale des gisements, d'inciter les publics à l'utilisation de ressources informatiques durables. La valorisation de l'usage de matériel réemployé doit permettre de responsabiliser le public sur l'impact écologique du numérique.

TV

28/09/2014 - 20:05:50

Un site regroupant tous les acteurs dans ce domaine et une information locale, en mairie par exemple, serait mieux adapté.

UN DISPOSITIF DE « FINANCEMENT PARTICIPATIF » PAR LA FOULE

Il s'agit de mettre en place, dans le cadre d'accords de coopération, avec des structures, de type Ulule ou KissKissBankBank, des dispositifs de levée de fonds participatifs par la foule (« crowdfunding ») pour des projets d'intérêt général portés par les acteurs de la médiation numérique dans les territoires.

Commentaires

gepeto

12/07/2014 - 11:16:51

c'est un impôt volontaire ;)

RGaillard

15/07/2014 - 10:00:08

@gepeto : l'impôt est juridiquement librement consenti

la difficulté avec ce type de financement c'est qu'il ne pourra pas toucher les services publics en raison de la complexité des finances publiques

CAMILLE

16/07/2014 - 11:09:20

un service public n'est pas une start-up !!!

Bois_d'Inde

21/07/2014 - 18:57:29

Financement à revoir

Nicolas B

22/07/2014 - 14:55:04

C'est un domaine trop large pour laisser le public investir sur ce type de structure. les risques d'insatisfaction sont très élevés.

@Michel_Barbeau

09/08/2014 - 16:25:06

D'accord avec la possibilité d'être financé par la foule avec ou sans contrepartie et la possibilité d'une déduction fiscale pour les particuliers qui financent

laurepre

29/08/2014 - 11:59:16

le public pourrait aussi être force de proposition au départ des initiatives. Un peu comme un

référendum populaire

jasmine

17/09/2014 - 16:53:38

en théorie cela peut paraître intéressant mais en pratique ?

YLG

19/09/2014 - 10:05:18

Ben s'il y a déjà des plateformes, pourquoi en créer une de plus ?

psclrss

28/09/2014 - 08:58:13

C'est une très bonne idée

Bookynette

28/09/2014 - 11:07:25

Si de l'argent du public est récupéré de cette manière alors ce qui sera développé par la suite doit être accessible à tous, librement, gratuitement sans condition et sans qu'une entreprise récupère une exclusivité quelconque.

Net-Cité

01/10/2014 - 10:49:39

Ce type de financement est-il opérable avec les collectivités territoriales ?

Edith

02/10/2014 - 15:27:19

Les impôts servent à ça. L'existence d'un EPN public est un choix politique. À charge des administrés de manifester leur besoin auprès des politiques locaux et d'être entendus. C'est une façon de défendre la démocratie.

gpastre

05/10/2014 - 20:23:37

C'est de politique publique dont on parle, donc je trouve la proposition hors les clous si ce n'est pour des opérations "coups de poing".

OLAB

07/10/2014 - 14:08:10

@Net-Cité : Ulule a développé un outil en "marque grise" qui a déjà été utilisé par exemple par la Région Auvergne. Il s'agit de financer des projets issus de ces lieux de médiation numérique, pas de financer le lieu en lui-même.

NeueB

09/10/2014 - 22:57:04

S'il s'agit de proposer un service public, il n'y a pas lieu de recourir au crowdfunding.

UN ESPACE DÉDIÉ À L'UTILISATION DES MONNAIES NUMÉRIQUES, ALTERNATIVES, SOCIALES ET ÉCOCITOYENNES

Dans la mesure où ces dispositifs de monnaies alternatives seraient conformes à la réglementation monétaire (à étudier), mise en place de solutions dédiées à l'utilisation de monnaies complémentaires de nouvelle génération (dématérialisées) facilitant les échanges de produits et services entre les acteurs et usagers de la médiation numérique, dans les territoires. Un travail de collaboration pourrait être mené, en ce sens, avec des acteurs concernés en France.

Commentaires

gepeto

12/07/2014 - 11:19:37

Les monnaies complémentaires sont éminemment locales, ce lieu peut (doit) y participer en tant que simple maillon par organisation.

drikc7

24/07/2014 - 11:17:15

Il ne faudrait pas exclure les MLC qui sont uniquement papier...

@Michel_Barbeau

09/08/2014 - 16:30:12

Monnaies locales mais aussi unités de temps, bon d'achat échangeable sur le territoire voire au-delà. Mais attention qui dit monnaie dit valeur et fluctuation. Les gens vont forcément penser au bitcoin et à ses déboires. Il faut donc un cadre rassurant (reconnaissance par les acteurs notamment marchands).

JPJandot

05/09/2014 - 09:39:03

Des échanges de savoirs (troc) aux monnaies locales, jusqu'au bitcoin la palette est vaste et les champs couverts très nombreux. Il vaut mieux démarrer local avant de penser global.

YLG

19/09/2014 - 10:06:06

Attention à l'usine à gaz, si ça doit devenir de portée nationale !

Net-Cité

01/10/2014 - 10:50:44

La multiplicité des moyens de paiement est compliquée à gérer au quotidien.

LHASSA

04/10/2014 - 23:39:50

Gérer de l'argent numérique n'est pas facile. Il y a un risque que des personnes n'arrivent pas à gérer quelque chose d'impalpable et se mettent à découvert (c'est déjà parfois le soucis avec la carte bancaire).

Sof

6 octobre/2014 - 19:39:07

Offrir un système de partage collectif permettant à chacun de répondre à ses besoins et ses envies de partager par des monnaies complémentaires. Monnaies temps, virtuels ou de proximité, afin de favoriser les échanges.

CharlotteMQW

08/10/2014 - 11:50:40

Attention, il faut prendre en compte les personnes fragilisées et qui notamment sont déjà en difficulté financière. La monnaie virtuelle ajouterait une possibilité supplémentaire d'endettement.

jlamache

09/10/2014 - 18:39:04

Nous réfléchissons de notre côté à un système de monnaie complémentaire sur du savoir ou des compétences liées au numérique. Le but n'est pas de capitaliser, mais bien de faire circuler. Nous imaginons un système vertueux où des animateurs interviendraient chez d'autres, en fonction de leurs compétences. Cela ferait progresser la communauté locale sur différents sujets, tout en préservant l'animateur de ne pas 'tout savoir' donc je ne fais pas. Afin de ne pas tomber dans l'effet 'toujours les mêmes' qui assécherait le dispositif très vite, je pense qu'une plateforme de gestion d'une monnaie virtuelle nous permettrait de valoriser ces échanges sur du long terme, avec une logique d'écrêtement des crédits pour ne pas capitaliser. Projet en réflexion et expérimentation avec quelques animateurs d'EPN.

UN DISPOSITIF MOBILE ET AUTONOME DE PARTAGE DE FICHIERS : BIBLIOBOX

La BiblioBox est un dispositif de téléchargement d'œuvres numériques. Elle permet de faire la promotion d'œuvres du domaine public ou publiées sous licences libres type Creative Commons. De plus en plus de bibliothèques et de médiathèques mettent en place de BiblioBox pour proposer des ressources numériques aux usagers. Ce type de dispositif permet s'inscrit dans des processus de médiation numérique et permettent d'aborder différentes notions comme la propriété intellectuelle, le téléchargement illégal... Proposé par hydro le 12/07/2014

Commentaires

drikc7

24/07/2014 - 11:27:27

À valoriser sur le portail national du libre évoqué plus haut

Bibliotech

23/09/2014 - 11:48:39

idem drick7

OLAB

24/09/2014 - 17:19:24

Il pourrait être aussi intéressant de faire évoluer ce dispositif de manière à avoir non seulement une mise à disposition mais en plus un échange, enrichissant pour l'œuvre, entre l'auteur et les différents utilisateurs. La propriété intellectuelle c'est la demande de reconnaissance pour un effort fourni, mais pas nécessairement en termes monétaires : l'appréciation, l'intérêt porté à améliorer sont aussi des formes de valeur qu'il convient de favoriser si on veut que ces lieux et ces outils participent à la mise en place d'une gestion participative d'Internet comme un bien commun.

psclrss

28/09/2014 - 09:03:12

Tellement de solution Cloud multiplateforme déjà existantes performantes et gratuite : Google Drive, Dropbox, etc.

Ce n'est vraiment pas une priorité

Bookynette

28/09/2014 - 11:17:44

cette bibliobox devrait pouvoir recevoir les œuvres de tous et être commune à des nombreux organismes.

NeueB

09/10/2014 - 23:00:58

Je ne suis pas d'accord avec le commentaire sur le caractère superflu de la proposition au motif qu'il existe des clouds comme Google Doc. La Bibliobox s'inscrit dans une démarche de promotion des biens communs, et, en l'occurrence, de la décentralisation. Or les clouds et autres silos comme Google ou Facebook confisquent Internet tel qu'il a été conçu à l'origine : comme un réseau de partage et de participation.

UN CADRE D'EMPLOI POUR LES ANIMATEURS MULTIMÉDIA

Je vais me contenter de copier/coller ce qui est écrit (et bien écrit) sur cette page :
<http://www.creatif-public.net/Debat-national-sur-les-enjeux-de-l.html>

Souhait unanime de la création d'un concours d'Animateur Territorial (catégorie B.) option "multimédia et Internet" reconnaissant la spécificité de la médiation des TIC (très éloigné de l'encadrement jeunesse du BEATEP demandé actuellement pour passer le concours d'Animateur Territorial existant) avec comme conditions d'accès au concours, le Diplôme DU3mi "Médiation et monitorat d'Internet" de l'Université virtuelle de Limoges (dans la filière technique ou animation...)

(catégorie C : adjoint d'animation multimédia, catégorie B : Animateur multimédia qualifié en TIC, catégorie A Directeur de l'espace public numérique (compétence informatique pour l'installation de l'espace), Chef de projet TIC,

Contenu du concours orienté multimédia et TIC : présentation d'une séquence, pédagogie, connaissances usages Internet, informatique.....

Actuellement, il n'existe pas de concours adapté à notre nouveau métier, lequel n'est pas orienté "encadrement jeunesse" comme la filière animation. En effet, la composante technique est déterminante, car en constante évolution et le métier d'animateur au quotidien doit intégrer une veille et une autoformation constante. Ainsi, les animateurs multimédias (titulaire du DU3MI EPN) n'ont pas d'autre choix aujourd'hui que d'entrer dans la fonction publique territoriale que par le grade "Agent administratif" dans la filière "administrative" ou par le grade "Agent d'entretien" dans la filière "Technique" (c'est le cas de beaucoup d'animateurs),

ce qui ne met pas vraiment leurs compétences en évidence.

Ils peuvent aussi prétendre au grade "adjoint d'animation" dans la filière animation, voir : <http://www.cd82.fr/htdocs/>, [mais avec le BATAAP BAPAAT : brevet d'aptitude professionnelle d'assistant-animateur technicien, voir : [brevet d'aptitude professionnelle d'assistant-animateur technicien." Voir : <http://www.emploi-formation.arles.cci.fr/> ils sont chargés d'animer des actions en direction des publics jeunes et enfants, ce qui est loin de la médiation TIC envers TOUS LES PUBLICS. Et une fois rentré dans ces filières "technique" ou "animation", il n'y a pas vraiment de métier correspondant afin de passer des concours supérieurs (il existe des concours agent de maîtrise spécialité : électricité, restauration, communication, voirie, ou orienté encadrement jeunesse socioculturel, etc. mais rien dans les TIC et le multimédia). L'animateur est donc contraint de rester dans un cadre d'emploi très bas alors que ses compétences en "médiation, formation et animation TIC" sont bien réelles. Proposé par Michaël64 le 02/10/2014

Commentaires

gpastre

05/10/2014 - 21:59:24

Je reste persuadé que la filière animation reste la plus pertinente pour les animateurs socio-numériques que nous sommes avec la limite de la catégorie A spécifique que nous n'avons pas réussi à gagner à l'époque de la création de cette filière.

L'évolution du contexte montre qu'aujourd'hui de plus en plus ce n'est pas la compétence numérique seule qui est recherchée mais plus la capacité à la mettre au service de missions à dominante culturelle, éducative, touristique,

L'enjeu et la priorité aujourd'hui sont me semble-t-il que les CDG et le CNFPT puissent prendre en compte dans les concours et les formations que cette mission de médiation numérique concerne différentes filières avec effectivement quelques particularités.

pierrec

10/10/2014 - 11:49:34

Moi-même animateur multimédia en filière animation, je peux en effet témoigner que mes collègues, issus d'autres collectivités, sont "dispatchés" soit dans la filière animation, soit dans la filière culturelle, soit dans la filière technique.

J'ai pu moi-même constater que les problématiques abordées dans les concours de la filière animation soient bien éloignées de mon quotidien, ce qui représente un désavantage certain dans la gestion de carrière...

Il est évident que pour accomplir des tâches diversifiées liées à nos missions, nos compétences doivent être nombreuses : au minimum techniques, pédagogiques et administratives, elles nécessitent, en fonction des postes occupés, d'être complétées par des connaissances en animation, en médiation, en bibliothéconomie, en techniques de recherche d'emploi, en médiation culturelle....et sûrement bien d'autres encore !

Alors, oui, je suis d'accord avec michaël64, il faut un cadre d'emploi dédié pour ce type de poste !

DES AGRÉMENTS FORMATION PROFESSIONNELLE, CULTURE, ÉDUCATION NATIONALE ASSOCIÉS AU LABEL

Commentaires

BOHMS

07/08/2014 - 12:04:09

Il ne faut pas que ce soit une obligation.

@Michel_Barbeau

09/08/2014 - 16:35:50

Cela me paraît un peu surdimensionné, mais pourquoi pas, en veillant à ce que la médiation numérique ne soit pas 'confisquée' par les seuls actuels de la formation et de l'éducation.

gnizon

08/09/2014 - 11:57:14

Oui, si des formations pour les animateurs multimédias sont proposées en parallèle. Très volontaires beaucoup se voient confrontés au manque de parcours de formation accessibles, stagnent dans leurs pratiques, et souffrent d'un manque de reconnaissance.

sampabs

25/09/2014 - 22:49:22

On pourrait rajouter la mention : " Espace Publique Numérique, reconnu d'utilité publique"

psclrss

28/09/2014 - 08:57:40

Ce serait un carcan supplémentaire. Quand on voit déjà le B2i dans la pratique...

Armony

28/09/2014 - 15:58:26

Bonne idée, à condition que ces agréments prennent en compte la dimension "accessibilité numérique". Former à la production de contenus inaccessibles ne devrait pas être encouragé.

mike

03/10/2014 - 11:14:08

Ultra important !

J'interviens depuis de nombreuses années en collège et écoles primaires principalement et je me demande encore comment les enseignants font pour évaluer leurs élèves sur l'axe des TIC, aucun des critères n'est acquis par les élèves mais on valide.

Que ce soit par faute de moyen humains ou matériels, la faute est aussi due à la compétence (à part

quelques exceptions d'enseignants autodidactes !)... une vraie réflexion devrait permettre de développer du partenariat plutôt qu'un enseignement par une seule institution qui laisse de côté cet axe majeur pour l'éducation aujourd'hui pour former les acteurs de demain

Damien

08/10/2014 - 14:36:02

Eu égard aux publics défavorisés seniors, handicapés, analphabètes, aller plus loin dans la guidance en créant et labellisant une e-documentation adaptée au produit, terminal ou application s'avèrerait perspicace.

Les caractéristiques de cette e-documentation spécifique seraient : simple, visuelle et intuitive. Elle serait stigmatisée sur les produits, terminaux ou applications via un logo distinctif.

Comme la Silver Économie représente les relais de croissance pour les industriels, ils ne devraient pas trop se faire prier pour participer à l'effort "à la source" et initier la dynamique.

UNE PLATEFORME DÉDIÉE A LA PROMOTION DU LABEL

Un portail Internet constituera la colonne vertébrale des actions développées, dans le cadre du label. Il pourra, notamment, intégrer le dispositif de labellisation (plateforme de consultation proprement dite, règlement du label, téléchargement de la signalétique...), un annuaire générique géolocalisé des lieux de médiation numérique dans les territoires, la liste des aides et moyens mis à disposition des titulaires du label, la présentation d'expériences et de bonnes pratiques sous forme de reportages documentaires, de toutes natures.

Commentaires

gepeto

12/07/2014 - 11:15:48

la centralisation n'est peut-être pas le bon choix, un lieu à Brest ne fonctionne pas comme un autre à Marseille, donc plateforme de promotion oui mais pas de direction.

drikc7

24/07/2014 - 11:12:39

Favorable à une plateforme Nationale pour la promo des actions/acteurs locaux. Vers une Fusion des différents sites existants ? Net Public etc. ?

Isabelle59

25/07/2014 - 15:37:09

accessible à qui ? Sous quelle condition ?

BOHMS

07/08/2014 - 11:42:53

OK pour une plateforme unique et LISIBLE ! Accessible à tous. Pas de direction ou d'instrumentalisation.

Net-Cité

01/10/2014 - 10:48:30

Cette plate-forme ne serait-elle pas en concurrence avec certaines existantes comme Net Public ou Ville Internet.

Damien

08/10/2014 - 14:38:16

Effectivement, il est impératif de promouvoir ce label notamment pour faire connaître ses acteurs mais aussi pour permettre aux éditeurs/constructeurs/producteurs de produit, terminal ou application de se conformer facilement et rapidement aux caractéristiques du label.

L'UTILISATION DES LOGICIELS LIBRES

« Logiciel libre » [free software] désigne des logiciels qui respectent la liberté des utilisateurs. En gros, cela veut dire que les utilisateurs ont la liberté d'exécuter, copier, distribuer, étudier, modifier et améliorer ces logiciels. Ainsi, « logiciel libre » fait référence à la liberté, pas au prix. Pour comprendre ce concept, vous devez penser à « liberté d'expression », pas à « entrée libre ».

Avec ces libertés, les utilisateurs (à la fois individuellement et collectivement) contrôlent le programme et ce qu'il fait pour eux. Quand les utilisateurs ne contrôlent pas le programme, c'est qu'il est « non libre », ou « privatif ». Ce programme non libre contrôle les utilisateurs et son développeur le contrôle. Le programme devient donc l'instrument d'un pouvoir injuste... pour en savoir plus : <http://www.gnu.org/philosophy/free-sw.fr.html>

Pourquoi accepter de se faire contrôler par un autre ? Comme exemple de contrôle vous avez le prix, les conditions d'usage, les contraintes, les licences, les formats fermés et non-interroperables...

Ainsi en utilisant des logiciels libres et des formats ouverts, en formant les animateurs, les usagers on encourage le respect de leurs libertés, on informe le grand public mais aussi les professionnels qu'il existe une alternative aux monopoles de Microsoft et Apple et que cette alternative est accessible à tous.

Proposé par Bookynette le 28/09/2014

Commentaires

AniMic

07/10/2014 - 12:05:18

Oui ! Oui ! Oui !

Ça doit devenir une "Valeur de référence" !

UN ESPACE DÉDIÉ AU PARTAGE DE CONTENUS « OUVERTS » EN LIGNE

Pour mutualiser les contenus élaborés, dans le cadre des réseaux de la médiation numérique, il est envisagé la mise en place d'un portail en ligne de partage de contenus « ouverts » (plans, écrits, photographies, vidéos, sons, méthodologies...) fondé sur le principe du partage, gratuité et de l'interopérabilité. Ce portail permettra aux différents ateliers, établissements ou organisations, ainsi qu'au grand public, de consulter et d'utiliser une base de données d'œuvres numériques sur des thèmes très variés avec la possibilité de les télécharger en fonction des droits du ou des auteurs. Il permettra de normaliser les échanges et l'usage de ressources ou œuvres numériques en protégeant à la fois les auteurs et les usagers. Le remplissage de formulaires dynamiques par les déposants de contenus et les utilisateurs, précisant les droits et les domaines d'utilisation concédés, pourront aboutir à l'édition automatique de contrats d'autorisation spécifiques pour chaque usage envisagé.

Commentaires

gepeto

12/07/2014 - 11:28:51

OK si c'est local, une collectivité peut offrir un service à ses concitoyens qu'un réseau mondial ne peut pas et réciproquement. Cela ne me semble pas la même chose que d'aller sur une place publique locale que mondiale. Il faudrait penser la chose.

Nicolas B

22/07/2014 - 14:59:00

Effectivement cela est possible au niveau local

drikc7

24/07/2014 - 11:21:46

Il me semble que l'agrégation de contenus locaux (cf. Brest) vers un portail national est possible en tant que structurant l'information ; mais de là à ce qu'il devienne portail de référence où l'on y déposerait ses contenus, je n'y crois pas. Dès lors, le travail de l'équipe en charge d'un tel portail serait d'agréger l'existant, de le rendre visible, accessible sur le portail, ne comptez pas trop sur une coopération des "artistes", producteurs de contenus pour le faire... Une idée qui risque de buguer.

jlamache

01/08/2014 - 17:01:49

Je pense que cela demeure malheureusement un vœu difficile à mettre en œuvre. Je prône pour ma part des systèmes de pointage des ressources, libres et non libres, ce qui laisse la gestion au proposant. D'après mon expérience, partager à l'échelle nationale n'est pas inné pour nombre d'acteurs (peur du jugement, manque d'intérêt, sous-estime...). Le futur système 'portail' peut tout à fait s'agrémenter de tags pour faciliter la recherche. Des systèmes de veille mutualisée et partagée sont d'ailleurs déjà utilisés à ces fins.

Bookynette

28/09/2014 - 11:05:15

Encourager chaque commune collectivités à ouvrir ses données et à les partager. Après tout le monde devrait pouvoir accéder à ces informations. Si chaque commune le fait, il sera temps de penser à créer des fichiers départementaux, régionaux, national.

Exemple : l'opendata et ce que fait OpenStreetMap : <http://www.openstreetmap.org> Tout le monde peut accéder à une carte du lieu choisi, y contribuer en le corrigeant ou en l'améliorant.

Net-Cité

01/10/2014 - 10:51:36

Est-ce que l'espace dédié serait au niveau local ou national ? Si la plate-forme est nationale, serait-elle interopérable avec les portails existants comme la suite Framasoft, l'Adullact...

ordigami

02/10/2014 - 21:06:03

Il me semble qu'il y a déjà eu de multiples tentatives, sans réel succès. L'outil ne suffit pas, c'est une culture professionnelle qui est en jeu

gpastre

05/10/2014 - 20:19:13

Je rejoins les avis de jlmache et de ordigami. Il faudrait une vraie plus value "fédératrice" pour faire prendre la mayonnaise après X tentatives avortées. En Rhône-Alpes la Région est en train de lancer ce type de projet.

LA RÉALISATION D'UNE BASE DE DONNÉES D'« OPEN API » ALIMENTÉE PAR LE RÉSEAU DU LABEL DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE

Chaque application ou service numérique, mis en œuvre dans le cadre du secteur de la médiation numérique, pourrait être l'occasion de mettre à disposition du réseau labellisé une API (Application Programming Interface) ouverte et propice à l'innovation et à la capitalisation. C'est ainsi que l'émergence de services nouveaux permettra constamment d'imaginer la création et la mise en place de nouveaux services.

Commentaires

Anonyme

02/07/2014 - 15:17:54

Y aura-t-il une API permettant d'interroger les données des réponses à cette consultation ? ;)

spyou

09/07/2014 - 18:04:24

Il y a déjà data. Gouv.fr

gepeto

12/07/2014 - 11:32:39

remplacer ouverte par libre

Bois_d'Inde

21/07/2014 - 18:59:36

Se positionner par rapport au free numerique

BOHMS

07/08/2014 - 11:59:53

OPEN = LIBRE ! Écrire en français permet de faire le distinguo directement et de s'en expliquer facilement avec les publics quels qu'ils soient.

MISE À DISPOSITION DU PORTAIL PROXIMA MOBILE AU SERVICE DU LABEL

Au sein de la plateforme générale associée au label, un accès à un espace spécifique du portail Proxima Mobile pourra présenter une sélection des applications et services d'intérêt général sur terminal mobile (smartphones, tablettes tactiles, objets connectés) issus des réalisations développées dans le cadre des activités organisées par les structures bénéficiaires du label de la médiation numérique.

Commentaires

gepeto

12/07/2014 - 11:33:07

tant que ce n'est pas restrictif

Nicolas B

22/07/2014 - 15:00:28

Il paraît évident d'associer à la démarche les smartphones et tablettes !

BOHMS

07/08/2014 - 12:00:37

Et oui ça c'est bien !

NeueB

09/10/2014 - 23:03:39

Oui, il faut adopter une stratégie cross média, en se plaçant du point de vue de l'utilisateur.

UN DISPOSITIF DE NÉGOCIATION ET DE RÉDACTION D'ACCORDS DE COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DE L'UTILITÉ SOCIALE ET DU SECTEUR MARCHAND

Ces accords transparents, non-exclusifs, viseront, dans le cadre d'une obligation de moyen, à organiser des actions d'intérêt général qui favorisent le développement et la promotion des espaces de médiation numérique. Liant l'État ou des collectivités territoriales à des entreprises, ces accords pourront intervenir dans tous les domaines de nature à favoriser l'innovation sociale et numérique, prendre la forme de mutualisations de moyens, d'organisation d'appels à projets, de concours, d'offres avantageuses d'accès à des offres de services ou de produits, d'apports en compétences en mécénat de compétences, de libération de droits d'auteurs adaptés aux besoins de la médiation numérique.

Commentaires

drikc7

24/07/2014 - 11:10:26

Le cadre juridique avec les clauses de non-concurrences sera à préciser. Ce point mérite un approfondissement mais il permettra un effet levier assurément.

BOHMS

07/08/2014 - 11:41:06

Oui à tenter. L'exemple de Renaissance Numérique mené par la Fondation Orange peut être inspirant

@Michel_Barbeau

09/08/2014 - 16:18:51

En écho aux clauses de non-concurrences évoquées ici, j'ajouterai la suppression de toutes clauses ou critères d'exclusivité. Le maître mot étant pour l'inclusion de tous, l'inclusion aussi de toutes les volontés et initiatives quelle que soit la structure de celles-ci.

jasmine

17/09/2014 - 16:50:57

attention aux défauts de précision, aux risques juridiques

Dlv

25/09/2014 - 20:13:00

Est ce qu'il y aura un mode d'emploi simple pour aider à créer un epn dans un territoire ?

Sof

6 octobre/2014 - 19:46:36

Favoriser les entreprises de la FrenchTech sur les territoires, soutenir les initiatives rurales en créant une synergie avec les pôles technologiques des agglomérations.

Développer les usages et la diversité par l'accompagnement d'initiative sur plusieurs territoires, difficilement finançable par les petites collectivités.

UNE ACTION DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX ET RISQUES DE L'INTERNET

Il s'agit, avec les équipes du programme "Internet sans crainte", programme national de sensibilisation aux enjeux et aux risques de l'Internet de mettre à la disposition des lieux de médiation numériques, le dispositif existant de sensibilisation en ligne aux usages responsables de l'Internet (<http://www.internetsanscrainte.fr/formation/>).

Commentaires

Yvangodreau

11/07/2014 - 17:39:52

Ayant déjà eu une action de formation avec Internet sans crainte... il faudrait peut-être passer par d'autres prestataires moins formatés (une diapo fixe, sans échanges avec les jeunes etc.)

gepeto

12/07/2014 - 11:21:13

éducation à la neutralité du net et aux logiciels libres.

SophieA

15/07/2014 - 16:30:23

Je pense qu'il faut aller plus loin dans les actions, et associer les publics visés à cette sensibilisation : être mis en garde par des acteurs que l'on connaît peut avoir une portée plus importante que si c'est par des "inconnus".

CAMILLE

16/07/2014 - 11:10:22

ça se pratique déjà et fait partie des missions des espaces publics numériques en autres....

Nicolas B

22/07/2014 - 14:56:42

Cela se fait dans les écoles et collèges. Il pourrait être intéressant de les élargir à d'autres cibles

drikc7

24/07/2014 - 11:18:29

Il est souhaitable qu'Internet sans crainte reste un portail distinct car ouvert à tout public.

jlamache

01/08/2014 - 16:56:11

Je verrai pour ma part plutôt un programme d'éducation aux médias, qui intègre ces problématiques liées aux réseaux sociaux, mais pas que... 'Internet sans crainte' comme d'autres dispositifs locaux devraient pouvoir trouver une visibilité et une complémentarité à travers des actions nationales.

Nous réfléchissons de notre côté à une veille de type scientifique pour comprendre, évaluer et proposer de manière concertée. Échelle nationale ???

loicgervais

18 août/2014 - 11:09:43

peut-être attendre le rapport du conseil national du numérique sur l'e-education. Nul doute qu'il en sera question. Mesure simple : accréditer (par défaut) les médiateurs numériques pour des interventions dans les établissements scolaires.

JPJandot

05/09/2014 - 09:43:38

Il y a déjà beaucoup de choses qui se font déjà dans les EPN, cybercentres, cyberbases... autour d'Internet sans crainte

gnizon

08/09/2014 - 11:47:34

En insistant sur les enjeux, et leviers/possibilités offertes par le numérique !

YLG

19/09/2014 - 10:07:09

Internet sans crainte comme producteur de ressources, OK, comme intervenant principal... bof bof

sissonne

19/09/2014 - 12:18:33

Aller plus loin que "l'Internet".

On parle d'enjeu numérique, d'éducation aux médias, d'enjeux citoyens, de culture scientifique.

Agiter l'épouvantail "risques d'Internet", tout le monde le fait, et très mal.

Il faut impérativement recentrer sur la production de contenu, l'expression des jeunes dans l'espace public, avec ou sans le numérique.

Et je dirais même, pas que les jeunes.

Bookynette

28/09/2014 - 11:10:19

Un internet sans crainte devrait être un internet neutre, non contrôlé par des lois stupides. décourager les politiques d'essayer de le contrôler, il se régule de lui-même et surtout qu'ils arrêtent

d'essayer de nous faire peur.

MFTEpn

02/10/2014 - 14:53:25

Pourquoi à chaque fois que l'on parle d'Internet il faut que l'on parle de risques.

Les enjeux d'accord, les bons usages, l'affirmation du sens critique, favoriser la création plutôt que la consommation...mais les risques, est-ce que l'on parle des risques qu'il y a regarder la télévision, à conduire une voiture, à traverser la route, non ! on parle d'éducation/formation.

À mettre en avant le mot "risque" on associe Internet avec le "MAL", ce qui arrange bien la télévision.

Edith

02/10/2014 - 15:35:30

Oui, mais quand parlera-t-on de l'internet de façon positive et responsable ? Apprend-on à conduire avec quelqu'un qui vous dit sans cesse "tu vas mourir dans un accident", et pourtant, je pense que l'on compte plus de morts sur la route.

LHASSA

05/10/2014 - 00:05:50

Le problème d'Internet c'est l'utilisation que certains individus mal intentionnés en font (contenus discriminatoires, harcèlement, propagande, tentatives de fraudes ou d'extorsion, logiciels qui se téléchargent et s'installent à l'insu de l'utilisateur, virus, publicités et contenus pornographiques ou inappropriés...). Du coup, l'Internet présente des pièges, plus ou moins bien cachés, mais qui s'adaptent aux populations visées. De plus, il y a souvent un sentiment de non-droit. Certains partent ainsi du principe : "C'est virtuel donc je peux dire et faire ce que je veux." Face à cela, il y a un sentiment d'impuissance, de subir et d'essayer d'éviter ces pièges. Cela peut faire peur.

gpastre

05/10/2014 - 21:20:56

Passer de la prévention à l'éducation : Formons les animateurs dans cette dimension éducative pour qu'ils puissent prendre le contre-pied de cette approche sécuritaire qui prédomine dans les sollicitations notamment d'établissements scolaires.

Virgie

6 octobre/2014 - 11:27:15

Il faudrait renforcer et réactualiser les outils disponibles.

DES RENDEZ-VOUS D'INFORMATION PÉRIODIQUE SUR LES CHAINES DE TÉLÉVISION LOCALE ET INTERNET SUR L'ACTUALITÉ DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE DANS LES TERRITOIRES

Il s'agit d'étudier la mise en place, avec des chaînes de télévision locales ou des Web TV, la possibilité de mettre en place un dispositif de production qui aboutisse à des rendez-vous d'information périodiques, sous forme de courts documentaires audiovisuels, diffusés sur les chaînes de télévision locales et sur Internet rendant compte de l'activité et du déploiement des réseaux de la médiation numérique dans les territoires. Ce dispositif permettrait d'informer sur les dernières innovations et méthodes numériques disponibles et d'améliorer la diffusion des solutions numériques de proximité (produits et services).

Commentaires

spyou

09/07/2014 - 18:05:47

C'est l'audience non connectée qu'il convient de toucher. La publicité doit être faite lors de réunions publiques, avec invitation papier en boîte aux lettres.

gepeto

12/07/2014 - 11:34:30

oui locale mais pas autocentré sur le média internet.

SophieA

15/07/2014 - 16:32:13

Une médiation physique de ces actions doit être envisagée afin de toucher les publics non connectés/sensibilisés : utiliser une web-tv ne va pas de soi.

Nicolas B

22/07/2014 - 15:01:13

Les chaînes locales ne sont plus regardées !

drikc7

24/07/2014 - 11:26:10

Ne pas hésiter à lancer des appels d'offres pour la production de contenus vidéo diffusables

BOHMS

07/08/2014 - 12:03:21

Ce sont les moins connectés qu'il faut cibler, d'accord avec Gepetto. Ré-Inventons la TV locale et faisons de la médiation numérique (là où c'est possible...) sous forme e-reportage et diffusion sur Internet. Les initiatives existent en Charente-Maritime (Ile d'Oléron), et dans le Sud avec Ozone.

gnizon

08/09/2014 - 11:59:06

Des publicités (locales) avant les films au cinéma

Cyberlacqorthez

17/09/2014 - 18:00:24

Une publicité sur la médiation numérique dans les salles de cinéma, ça me paraît une très bonne idée !

Un spot généraliste réalisé nationalement par la DUI par exemple, qui renvoie au service local de médiation numérique (EPN ou autre) par ajout d'une "page" de ses coordonnées à la fin du spot.

Sof

6 octobre/2014 - 19:43:26

Apporter de l'information au citoyen sur l'économie numérique au sein de leur territoire, favoriser la promotion des initiatives d'entreprises locales et de proximité. Mais aussi former les responsables d'entreprises ou de collectivité à appréhender le média vidéo et télévision, afin de mieux connaître les enjeux et les avantages pour leurs territoires

Damien

08/10/2014 - 14:31:46

À la vitesse où évoluent les choses, comprendre les enjeux et buts du numérique pour un public défavorisé s'avère de plus en plus délicat.

A la manière de « Il était une fois... l'Homme » (série télévisée française d'animation de vulgarisation scientifique et historique créée par Albert Barillé), la création et diffusion d'une série d'animations ludiques explicatives du monde du multimédia, serait une première marche pour inclure les publics numériquement défavorisés.

L'animation visuelle et humoristique, support apprécié de tous (de 7 à 77 ans...), représente un excellent moyen d'informer TOUS les usagers sur l'utilité et l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

UN CONTRAT TERRITORIAL CONCERTÉ D'ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES DU NUMÉRIQUE

Pourquoi ?

Parce que :

- pour exercer aujourd'hui sa citoyenneté, il convient de maîtriser un socle minimum de compétences numériques à savoir :
- gérer son identité numérique
- s'informer et informer
- gérer ses démarches administratives
- consommer dans le cadre de choix raisonnés et maîtrisés
- être en capacité de participer à une expression publique.
- le numérique est transversal à tous les aspects de la vie sociale et professionnelle et de ce fait interpelle nécessairement tous les acteurs du développement social et professionnel dans leur missions en direction de leurs publics,
- même si le numérique est transversal, les bouleversements sont tels qu'ils imposent des dispositions particulières pour former, mettre en synergie tous les acteurs d'un territoire.
- l'expérience montre que c'est lorsqu'il y a une orientation et un soutien politique affirmés que les projets d'e-inclusion sont les plus pertinents et efficaces.

Pour qui ?

Pour toutes les catégories de la population en ayant une attention toute particulière pour les publics les plus en difficulté d'intégration sociale et professionnelle. Sans exclusive car le numérique s'étant imposé dans les milieux professionnels et la formation par des pratiques essentiellement personnelles, il convient de définir des règles d'usages communes.

Par qui ?

Par les collectivités territoriale (communes, EPCI) qui ont la légitimité pour sensibiliser et mobiliser l'ensemble des institutions, associations et organismes agissant sur leur territoire, dans les champs du développement social et éducatif, l'insertion et la vie citoyenne.

Avec qui ?

Avec

- l'ensemble des acteurs de
- l'éducation (établissements scolaires, organisme des temps peri et extra scolaire)
- l'insertion sociale et économique (centres sociaux, organismes d'insertion, mission locale,)
- l'action culturelle (MJC, service association et établissements culture, ...)
- ...

- des porteurs de projets spécifiques au numérique : EPN, projet de co-working et autres tiers lieux, associations du logiciel libre et plus globalement tous les acteurs des projets pouvant apporter une expertise particulière dans le domaine des usages du numérique.

- Les représentants territoriaux des administrations et institutions fortement engagées dans la dématérialisation des services : CAF, CPAM, Finances, Pôles Emploi, Éducation Nationale ...
Comment ?

En élaborant dans le cadre d'une démarche participative un plan de développement des usages du numérique du territoire sur les bases suivantes :

- Dresser dans un premier temps un état des lieux des usages et de pratiques afin de repérer l'existant, les atouts et les freins pour développer une politique cohérente.
- Inviter l'ensemble des acteurs repérés et potentiels à :
 - pointer les atouts et les manques,
 - définir les thématiques prioritaires,
 - fixer des objectifs
- imaginer les projets et les dispositions à prendre afin de les traduire dans un plan de développement des usages du numérique d'un territoire.
- Organiser leur mise en réseau et la gouvernance du contrat car le numérique c'est fondamentalement :
 - dupliquer...
 - diffuser...
 - regrouper, relier, ...
 - ouvrir vers l'extérieur...
 - mutualiser...
 - faire ensemble.

Avec quels moyens ?

En mobilisant l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers déjà existant :

- humain ; car il convient aujourd'hui que chaque professionnel, militant ou bénévole du développement social, éducatif et économique ne considère pas les usages du numérique ni comme une activité en tant que telle, ni comme une surcharge de travail, mais bien en intégrant le numérique dans son action quotidienne,
- matériel ; en « rentabilisant » les équipements existants et en permettant des usages partagés dès lors qu'ils sont prévus au plan de développement.

En inscrivant les actions du plan de développement dans les politiques contractuelles déjà existantes ou à venir : Contrat de ville, Plan Éducatif Local, Contrat Enfance, ...

En se dotant au minimum d'un pôle ressource pouvant apporter l'expertise nécessaire et assurer la coordination générale du plan. Il convient à ce titre d'intégrer toute la réflexion actuelle autour de l'évolution des missions de l'EPN

En dégagant des moyens spécifiques.

- Au niveau des collectivités territoriales qui doivent contribuer financièrement ou/et matériellement au développement du plan de développement du numérique (création d'un EPN, mission de coordination, ...)
- Au niveau des Départements, des Régions dans le cadre de leurs prérogatives à l'exemple du pass-numérique de la Région Rhône Alpes
- Au niveau de l'État qui doit soutenir financièrement les collectivités avec qui il peut

contractualiser dans le cadre de la proposition de Contrat Territorial Concerté d'Accompagnement aux usages du numérique. (financement d'un poste de coordinateur, mobilisation du dispositif emploi avenir, dotation financière...)

Avec quelle garantie d'application ?

En invitant toutes les parties concernées à être signataires du contrat :

- Acteurs du terrain, institutions et associations qui s'engagent à mettre en œuvre les actions qu'ils ont proposées.
- La collectivité territoriale qui s'engage à garantir la gouvernance du contrat et les moyens qu'elle peut y consacrer.
- Les partenaires institutionnels : Région, Département, Caf, Pole Emploi,etc. qui valident ainsi les formes d'aides.
- L'État qui valide la démarche et débloque les moyens spécifiques.

Pour résumer, le Contrat Territorial Concerté d'Accompagnement aux Usages du Numérique se met en place et s'organise autour :

- d'une démarche participative engageant l'ensemble des acteurs du développement social, éducatif d'un territoire,
- la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic qui pointent les atouts et les freins,
- la conception et la formalisation d'un plan de développement des usages du numérique qui affiche les objectifs, les priorités, les actions et un calendrier,
- une gouvernance qui garantit l'animation et la mise en œuvre du plan,
- l'engagement des acteurs qui réalisent le plan, des institutions et partenaires qui assurent les moyens de sa mise en œuvre. **Proposé par HOUDREMONT le 08/09/2014**

Commentaires

marccouc

01/10/2014 - 11:19:02

OK. le seul hic : Par Qui ? "les collectivités territoriales qui ont la légitimité pour..."

Pour les grandes villes (ou chefs lieux en province) d'accord mais pour les communes plus rurales ce n'est malheureusement que très rarement le cas.

Ce sont donc d'autres acteurs, si possible maîtrisant au minimum les enjeux et la technique, qui peuvent jouer ce rôle (tout du moins dans un premier temps).

UN KIT DE FORMATION COMMUN

Un kit pédagogique commun contenant des tutoriels, exercices et jeux par niveaux et type d'apprentissage (logiciels classique et correspondance en open source) de façon à alléger le travail des coordinateurs, animateurs et bénévoles sur les formations-types en leur permettant de consacrer plus de temps à l'accompagnement de leur public qu'à la recherche de ressources. Un accès à tous les outils systèmes et de maintenances classiques pour tous. Pouvoir se dégager du temps pour réfléchir et avancer EST notre préoccupation quotidienne, souvent grever non pas par le manque de ressources, mais leur disparité dans la toile.

Commentaires

Philweb

26/09/2014 - 15:53:45

C'est valable à un instant t

Armony

28/09/2014 - 16:01:06

Un kit de formation commun, qui prendrait en compte l'accessibilité numérique, serait une bonne idée pour assurer la qualité du kit proposé et homogénéiser l'approche pédagogique.

ordigami

03/10/2014 - 15:38:43

Pareil que précédemment, le kit commun semble illusoire tant la variété des structures et publics est importante

Jcloud

07/10/2014 - 15:02:09

Le problème dans ce genre de proposition est que vu l'évolution des services, des logiciels, des plateformes on risque soit d'avoir un kit rapidement "has Been", soit une course effrénée à la nouveauté.

Le rôle des animateurs est de choisir les outils adaptés à chaque type d'usagers. Ce kit me paraît peu utile. Un outil de veille nationale (c'est ce que fait déjà Netpublic) à destination des animateurs me paraît plus pertinent

Damien

08/10/2014 - 14:41:51

Oui, des tutoriaux respectant des règles visuelles simples et intuitives s'avèreraient très utiles pour l'accès aux produits, terminal ou application vis-à-vis d'un public e-défavorisé (analphabètes, seniors, handicapés, ...).

UN OBSERVATOIRE DES TARIFS DU TRÈS HAUT DÉBIT

il s'agit de publier un état des lieux :

- des disponibilités du très haut débit
- des tarifs associés

Par exemple, cout de branchement et cout mensuel du :

- 100 mbits
- 1 gbits

sur une carte interactive et dans un tableau triable par :

- département
- région
- DÉBIT
- tarif

Cela doit permettre à toute structure qui se pose la question de son lieu d'implantation de choisir en toute connaissance de cause.

Cela doit aussi permettre à une collectivité qui décide de donner un grand coup de pouce au secteur TIC de le faire savoir. Proposé par gilluc le 26/09/2014

Commentaires

AniMic

07/10/2014 - 11:46:12

Les EPN ou autres structures devraient bénéficier du raccordement prioritaire à la fibre au même titre que les écoles et collèges d'un territoire.

LA RÉALISATION D'UNE CHARTE D'ÉTHIQUE ET DE CIVILITÉ AU SERVICE DE LA CRÉATION NUMÉRIQUE

La réalisation d'une telle charte, au service de la création responsable, permettrait, notamment, d'attirer l'attention des acteurs sur les risques inhérents au non-respect des règles liées à la protection des créations littéraires, artistiques et industrielles, des règles liées à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel, de la responsabilité éditoriale et des mineurs.

Commentaires

Antonydbzh

10/07/2014 - 09:56:24

c'est plutôt d'un dispositif explicitant les licences libres, la Créative Commons, l'open data, etc., expliquant en quoi les biens communs participent de l'enrichissement mutuel. Sinon je pense qu'on a bien compris Hadopi, que le partage illégal était illégal,

gepeto

12/07/2014 - 11:25:46

Il faut prôner par là les choix en matière de licences libres déjà plébiscitées par ailleurs, la création en sera décuplée, l'économie locale aussi. La législation française est en décalage sur ce point. Le lieu n'est pas un point de vente dédié aux compagnies mais un lieu d'instruction, non ?

CAMILLE

16/07/2014 - 11:11:23

c'est déjà obligatoire et appliqué...

Nicolas B

22/07/2014 - 14:57:57

Je pensais que ce type de charte existait déjà !

BOHMS

07/08/2014 - 11:52:40

Cela se fait déjà, mais pas partout. En milieu rural, la peur d'internet existe souvent et les représentations des risques excluent des personnes de ces usages. Démystifier Internet pour permettre aux personnes de mieux comprendre les changements de leur environnement, des pratiques des administrations et de devenir autonomes.

BOHMS

07/08/2014 - 12:10:33

Ne réinventons pas l'eau chaude : ça existe déjà...

Bookynette

28/09/2014 - 11:01:31

des chartes existent déjà mais elles ne sont pas parfaites. Oui il faut favoriser les licences libres, les creatives commons. Dénoncer le "copyleft" par défaut car c'est juste inadmissible. Encourager les artistes à libérer leurs œuvres, elles seront du coup beaucoup plus diffusées.

TV

28/09/2014 - 20:01:50

Mélange deux enjeux totalement différents le droit d'auteur, vaste sujet, et le respect de la vie privée.

gpastre

05/10/2014 - 19:27:22

Je ne comprends pas forcément l'intérêt :

- Sur le volet lois et réglementations il y a tout ce qu'il faut même si une synthèse accessible et pédagogique peut ne pas faire de mal.

- Si la question est autour de la création, la publication, la contribution, l'expression à porter de tous, donner des repères et des leviers qui peuvent légaux, philosophiques et politiques pourquoi pas...

AniMic

07/10/2014 - 11:32:26

Pourquoi ne pas se concentrer sur une charte du logiciel libre et promouvoir son existence ?

Comme le disent beaucoup ici : tout le monde connaît déjà ces règles liées à la protection des créations et QUE celles-ci !

Mais le Copyleft qui le connaît ?..

CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE CITOYEN D'ÉVALUATION DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE

Les usagers évaluent directement le service qui leur est rendu par le médiateur via une application d'expression citoyenne anonyme. Une analyse automatique est renvoyée à chaque équipe de médiation et la DUI peut réaliser un baromètre des usages de la médiation numérique pour orienter les priorités (proposition de Florence Durand-Tornare). Proposé par hydro le 12/07/2014

Commentaires

drikc7

24/07/2014 - 11:30:47

Si cet outil ne demeure pas un simple sondage d'opinions mais offre la possibilité d'améliorer les usages de façon concrète avec des questions ouvertes également...

BOHMS

07/08/2014 - 12:06:40

On manque d'outils pertinents pour mesurer les impacts de nos actions. D'accord pour continuer la réflexion sur ce point.

Armony

28/09/2014 - 16:02:35

Oui, mais si, comme cette consultation, l'outil de sondage n'est pas accessible, l'observatoire "citoyen" créera des citoyens à deux vitesses. Ceux qui peuvent participer... et les autres.

AniMic

07/10/2014 - 12:00:14

D'accord avec drikc7

Si les retombées sont rapides et efficaces d'accord !

Damien

08/10/2014 - 14:42:52

Il est effectivement important de pouvoir mesurer l'évolution et l'efficacité des actions entreprises en fonction de leur réception par les usagers, ne serait-ce que pour pouvoir les faire évoluer.

DES OUTILS DE VISIOCONFÉRENCE POUR ACCÉDER AUX ACTEURS PUBLICS

Le déploiement d'outils de Visio s'accélère sans trouver en face des acteurs à rencontrer en Visio. Permettre aux acteurs publics (CAF, Pôle emploi, CPAM...) d'être présents sur ces dispositifs est un enjeu à assurer notamment en milieu rural à la fois pour réduire les déplacements mais aussi réduire le temps consacré à l'administratif... qui est souvent du temps passé à attendre les réponses. Proposé par drikc7 le 24/07/2014

Commentaires

BOHMS

07/08/2014 - 12:13:27

Cela existe sur certains territoires...Selon les modèles mis en œuvre l'usage des visio conférences est plus ou moins complexe et celle-ci peut être sous utilisée. Réfléchir en amont avant de choisir un système (quels utilisateurs, rythmes, modalités locaux, qualité de connexion...) et accompagner aux usages de l'outil choisi.

gnizon

08/09/2014 - 11:54:00

Attention à ne déployer ce type de services (maisons de services au public par exemple) en parallèle et sur les mêmes territoires que là où il existe des EPN. Favoriser une montée en compétences des animateurs multimédias sur ces questions, permettrait qu'ils soient mieux identifiés et reconnus, tout en permettant une mutualisation de moyens techniques et humains. Les expériences menées montrent que l'animation et l'accompagnement des services publics sont indispensables pour la réussite de ce type de projets.

alexogus

22/09/2014 - 14:24:30

Attention car les animateurs ne peuvent pas toujours remplacer les agents d'administration... Comprendre toutes les ficelles de Pôle Emploi par exemple n'est pas simple... En revanche, se servir des espaces existants (EPN, MSP, Mediathèque...) et déléguer un agent en télétravail pour venir rencontrer régulièrement les citoyens au plus proche de chez eux serait une solution de proximité et de promotion des espaces existants dans les collectivités !

UNE CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE

Une cartographie représentant le territoire avec les labels sur lesquels on pourrait cliquer et qui donnerait la liste des services associés. Proposé par alhoir le 28/07/2014

Commentaires

Bibliotech
23/09/2014 - 11:52:17
Déjà évoqué plus haut

Net-Cité
01/10/2014 - 10:52:48
Comment et qui gérerait l'actualisation des données ?

AniMic
07/10/2014 - 12:04:18
Pourquoi selon les labels ?
Le public cherche un point d'accès ou un accompagnement, il ne connaît pas nécessairement les différents "labels". Un EPN sans label n'est pas moins attractif qu'un labellisé...

jlamache
09/10/2014 - 18:44:53
Sauf erreur, la carte EPN proposée par la DUI n'est pas limitative au label NetPublic.
Les processus d'alimentation et de mises à jour sont connus et accessibles en webservices. Je salue cette initiative de base en format ouvert. Reste l'alimentation régulière, par qui, comme vous l'évoquez ? Tous les territoires ne disposent pas de réseau support, peut-être qu'une ou plusieurs solutions de gestion d'EPN répondant à un format ouvert et adaptable seraient une solution.

UNE ACTION STRUCTURANTE DE TERRITOIRE POUR ACCOMPAGNER L'APPROPRIATION DU NUMÉRIQUE DES PERSONNES ÂGÉES

Equiper d'un ordinateur portable reconditionné les personnes âgées pour qu'elles puissent venir avec dans les EPN se former et s'entraîner entre les cours avec le même appareil chez elles. Demander par l'intermédiation de la municipalité aux voisins des personnes âgées d'être volontaire pour partager leur connexion Internet (en attendant que les bailleurs sociaux installent dans le cadre de la rénovation urbaine des bornes d'accès WIFI à partir d'HotSpot d'informations de proximité. Trop de personnes âgées abandonnent au motif que d'un cours à l'autre elles ont tout oublié car elle n'ont pas les moyens de s'entraîner entre les cours. De plus elles n'ont pas les moyens de souscrire un abonnement d'accès ou craignent d'être perdue. Proposé par solidarité informatique le 28/09/2014

Commentaires

AniMic

07/10/2014 - 12:08:09

Anticipons : c'est l'usage de la tablette qu'il faut promouvoir pour les personnes âgées. Ergonomiques, légères et intuitives, le nombre à "recycler" va être grandissant dans les prochains mois.

Damien

08/10/2014 - 14:44:34

Outre l'aspect matériel et l'accès à internet, l'appropriation du numérique par les personnes âgées passe par un accompagnement continu et mnémotechnique dans l'utilisation de ces technologies. Des tutoriaux labellisés, relatifs aux appareils/applications/produits utilisés, accessibles via internet et imprimables dans les Espaces Publics Numérique ou même chez soi, complémenteraient judicieusement cette action.

UN MODULE OBLIGATOIRE DE SENSIBILISATION A L'ACCESSIBILITÉ DANS TOUTE FORMATION INFORMATIQUE

Plusieurs actions pourraient être envisagées :

- créer un Mooc à destination des EPN pour les former à l'accessibilité ;
- valoriser la compétence en accessibilité numérique par un certificat justifiant le suivi d'un module en ligne ;
- mettre à disposition des modules types de formation incluant l'accessibilité

Proposé par Armony le 28/09/2014

Commentaires

gpastre

05/10/2014 - 21:34:12

Je vote pour car il y a effectivement une priorité qui est traitée de façon inégale et superficielle dans nos structures.

UNE STRUCTURE (EXISTANTE) QUI CENTRALISE LES BESOINS D'OUTILS ET QUI SE CHARGE DE RÉUNIR LES MOYENS

À l'image de l'Adullact pour les collectivités territoriales, converger vers une structure (existante ?) qui serait le point de focalisation de recensement des besoins de développement en de logiciels libres et qui collecterait les fonds des structures s'étant déclarées intéressées. Cette structure pourrait alors financer un développement complémentaire ou éventuellement un nouveau logiciel si rien n'existe.

Le choix d'une licence libre au départ doit permettre justement d'éviter de réinventer la roue et d'alimenter un pot commun qui ne cessera de "se remplir" pour l'intérêt de tous.

Proposé par LauwCost le 28/09/2014

Commentaires

gpastre

05/10/2014 - 21:38:21

Pourquoi pas l'ADULLACT ? Quand on voit la diversité des projets qu'elle porte, je suis sûr qu'elles nous feraient une petite place. Est ce que nos besoins sont si spécifiques que ça ?

KOLIBRI POUR TOUS (APPLICATION WEB INTERACTIVE)

L'association « L'enfant@l'hôpital » utilise toute la richesse des nouvelles technologies pour apporter la culture aux enfants et adolescents malades et handicapés, hospitalisés dans toute la France. Grâce à Kolibri, son application Web interactive, elle favorise des dialogues entre les jeunes malades, des voyageurs aux quatre coins de la planète, et de joyeux savants. Dans les services psychiatriques, l'association met également en place des ateliers d'écriture et d'informatique sur mesure. Chargés de stimuler sur place l'usage de ces forums, les bénévoles en région, ou les jeunes stagiaires de l'association, polytechniciens en service civil ou élèves d'autres écoles de l'enseignement supérieur, accompagnent chaque jour les enfants, dans toute la France. Présente dans 50 services pédiatriques et psychiatriques de 35 hôpitaux et centres de rééducation français, l'association aide chaque année 3000 enfants à mieux vivre et apprendre. Depuis 2011, Kolibri est utilisé par différentes structures accueillant d'autres enfants en grande difficulté : classes des quartiers sensibles, village d'accueil d'Orly pour les Roms. Proposé par Pouche le 27/09/2014

Commentaires

cbp

29/09/2014 - 07:49:50

Il aurait été judicieux de pouvoir regarder Kolibri.

Or il faut un compte

Domage !

UNE PLATEFORME INTERNET POUR LES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER

Développer une plateforme internet au niveau national dont la structure puisse être distribuée sous licence Creative Commons, à travers tous les Conseils Consultatifs de Quartier français (CCQ). Cet outil devra être une vitrine ouverte à tous les habitants, quotidiennement réactualisée mais aussi un site participatif puisque les membres des CCQ, les élus, les services pourront s'échanger des messages, des articles, des comptes rendus de réunion. Un forum permet de réfléchir à certaines questions d'actualité, dédié à l'archivage car tous les comptes rendus, photos, vidéo... sont stockés et consultables sur le serveur. Ce site permettra d'encourager le développement et la réussite de projets d'habitants ainsi que la co-production locale. Des applications smartphone pourront y être hébergées comme des logiciels de signalement, des logiciels de balades à travers la ville (coulée verte, graffitis, patrimoine urbain, les parcours vélo...) à l'aide des données libérées. Cf le site du CCQ de Brest-Centre : <http://www.ccq-brest-centre.net/> Proposé par Philweb le 26/09/2014

LA PROMOTION DU LOGICIEL LIBRE

Promouvoir le logiciel libre comme vecteur de l'éducation populaire afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de standards ouverts et d'interopérabilité et de favoriser le partage du savoir et des connaissances. Proposé par Stéphane le 28/09/2014

Commentaires

Stéphane

28/09/2014 - 22:05:28

Enjeu de société

Les Logiciels Libres pouvant être copiés légalement par tous, ils sont presque toujours téléchargeables gratuitement sur Internet. Cette gratuité permet aux populations les moins favorisées de ne pas être forcées d'avoir recours à la copie illégale pour bénéficier des avancées technologiques. Les Logiciels Libres sont par nature des outils de lutte contre la "fracture numérique".

Le fait que les Logiciels Libres soient diffusés avec leur code source permet d'étudier les techniques qu'ils mettent en œuvre, de les réutiliser, de les diffuser, y compris en dehors des structures habituelles d'éducation et de formation. Le mode de développement collaboratif au travers d'Internet utilisé par les développeurs de Logiciels Libres facilite les transferts de compétences par-delà les frontières.

Le Logiciel libre est un bien non marchand et ceux qui le développent contribuent à la diffusion au plus grand nombre de la connaissance scientifique, d'un savoir-faire technique et des technologies permettant l'accès au savoir.

Enjeu économique

Le Logiciel Libre a permis le développement d'une économie dynamique dite de "coopétition" où les opérateurs mutualisent certains coûts de recherche et développement et se concurrencent sur les services autour de briques génériques. Aux États Unis, en Europe, en Asie, une véritable économie de services s'est créée autour des Logiciels Libres.

Les entreprises du secteur se rémunèrent sur le support, la formation, l'intégration, le conseil et la spécialisation de briques génériques. Les organisations utilisatrices adhèrent au modèle pour la qualité de l'offre, mais aussi parce que le Logiciel Libre permet plus d'indépendance et une meilleure maîtrise des coûts de maintenance et de développement interne.

Le nombre d'entreprises utilisant des logiciels libres ne cesse de croître et partout dans le monde, des pans entiers des Systèmes d'Information d'États et de Collectivités basculent vers les Logiciels Libres.

Enjeu stratégique

Le Logiciel Libre est de plus en plus perçu par les pouvoirs publics et les décideurs politiques comme :

- Un outil de souveraineté et de politique industrielle
- Un moyen de maîtrise des finances publiques
- Un facteur de développement durable

Sof

6 octobre/2014 - 19:56:02

Attention à ne pas tuer les initiatives de start up, qui ne seront jamais financées dans le cas de logiciel libre, ce qui va réduire les possibilités d'emplois sur les territoires. Le logiciel n'est pas une boîte à outil complète qui répond aux besoins des usagers. Ils ont aussi besoin d'accompagnement, d'évolution. Dans le cas d'un développement par financements collaboratifs, c'est possible, mais trop peu d'initiatives ont permis de développer beaucoup d'emplois. Vivre le logiciel libre, si il apporte un retour aux équipes de développement, sinon le logiciel s'épuise, et c'est la loi du plus fort commercialement, pas du plus facile à utiliser pour les usagers.

UN MOYEN DE RASSEMBLER LA CONNAISSANCE DU NUMÉRIQUE POUR MIEUX LA FAIRE PARTAGER.

Le numérique est un monde vaste et couvre de nombreux domaines. On y manque de boussole et c'est dur de savoir de quoi demain sera fait (mais c'est vrai pour beaucoup de sujets à l'heure actuelle). Ne pourrait-on pas essayer malgré tout, de stabiliser une espèce d'état de la connaissance du numérique qui puisse aider les médiateurs numériques à mieux situer le développement du domaine et orienter le développement de leurs propres connaissances. Cet état devrait être revu à échéance régulière. Il devrait couvrir à la fois les aspects technologiques mais également les aspects sociétaux liés au numérique. Il devrait également aider à faire un état de l'art scientifique sur le sujet. Proposé par Fbr14 le 05/10/2014

Commentaires

Virgie

6 octobre/2014 - 11:51:28

Développer les tiers lieux autour de la connaissance et de la culture numérique, type "musée" interactif : <https://project.inria.fr/minf/>

UNE STRATÉGIE POUR ENFIN DÉVELOPPER LES NTIC EN FRANCE ET EN EUROPE

Si seules les entreprises Américaines des pays à fort niveau de vie (cad dans la compétitivité hors coûts) sont aujourd'hui au firmament des NTIC, c'est que les Étatsuniens ont pensé il y a plus de 30 ans une Stratégie de reconquête suite aux déboires industriels dans les téléviseurs et dans l'industrie électronique en général.

Les moyens qui ont été réfléchis et mis en œuvre ont ensuite permis aux Étatsuniens d'accompagner l'éclosion de ces géants pas seulement informatiques, mais des technologies au sens large, déployés à partir de leur zone économique et sous leur contrôle politique pour dominer le monde durablement.

La seule manière pour nous Européens de réellement pouvoir contrer cette déferlante est de nous positionner nous aussi sur le plan STRATÉGIQUE même avec quelque retard, plan stratégique qui se déclinerait par niveaux cohérents, commençant par l'Europe bien évidemment indispensable à l'éclosion d'une vision large du sujet, puis bien entendu à décliner pour la France au même terme que pour les autres partenaires nationaux Européens, puis les Régions et les collectivités de plus grande proximité. Il nous faut forcément commencer par penser le niveau du haut Européen pour se donner des moyens et des chances de réussir.

Une Stratégie à mon sens consistera à lister l'ensemble des facteurs permettant de favoriser l'éclosion à terme également de géants des NTIC en Europe, je parle de mesures sur la fiscalité, de concurrence loyale, de protection de la propriété intellectuelle, de protection des données personnelles, de droit du commerce international, de protection des droits fondamentaux, d'éducation des jeunes pour comprendre et s'intégrer dans les projets, d'octroi de subventions publiques, de promotion du financement privé (business angels, crowd funding, FSI, etc.), d'accompagnement stratégique au développement, etc....

À l'heure où nous savons que les Étatsuniens sont prêts à racheter massivement des PME Européennes avant qu'elles ne produisent leurs fruits c'est le signe clair que c'est enfin le moment pour nous Européens de nous atteler à mettre de la cohérence dans notre approche des NTIC en partant de l'échelle continentale Européenne. Proposé par GBA92 le 05/10/2014

Commentaires

AniMic

07/10/2014 - 12:38:15

D'accord mais les Européens ont déjà du mal à s'entendre sur des sujets "prioritaires" alors les NTIC...

DES RELAIS DES POSSIBLES : LIEUX DE VIE (DE LA CONNEXION AU LIEN)

Bonjour, Brie'Nov (brienov.fr) a travaillé sur un concept de "Relais des possibles" et le réalise en créant son premier tiers lieu de co-working et télétravail. Un alliage de vision et de pratique.

1. INTRODUCTION

1.1. Brie'Nov, dispositif labellisé Living Lab, a comme objectif de participer au développement des territoires, et particulièrement celui de la Brie, en suscitant, accueillant, accompagnant des projets innovant en termes sociétal et numérique. Cette dynamique territoriale s'appuie sur des acteurs volontaires (individus, entreprises, associations, collectivités et collectifs), porteurs de projet ou désirant participer à l'innovation territoriale. Dès sa création, Brie'Nov a proposé la mise en place de Relais des possibles, lieux de vie combinant la convivialité territoriale, l'accès au numérique par les téléactivités et l'accès aux services. L'objet de ce document est de préciser ce que sont en cette fin d'année 2014, les Relais des possibles en théorie et dans notre pratique. Il est à noter que cette expérimentation, bien que géographiquement circonscrite aujourd'hui, n'en reste pas moins duplicable dans d'autres territoires.

2. CONTEXTES

2.1. Les Relais des possibles sont une modeste réponse à l'évolution très rapide de notre société et de ses ""crises"", particulièrement dans le monde rural.

Tout d'abord nous vivons un moment de crises emboîtées : financière, économique, écologique, technologique et scientifique, spirituelle, sociologique (de valeurs, certaines ébranlées, d'autres surgissantes, de migrations, de plus en plus pressantes, de mixité et de recomposition sociales).

Si toutes nous affectent et nous poussent à agir, certaines plus que d'autres dans le cas de Brie'Nov. Le rural français doit répondre aux deux défis que sont la crise institutionnelle de son aménagement (et de sa gouvernance) et la pénurie avérée ou supposée d'une absence de dynamique, de sens, que le numérique peut relever.

L'un est l'autre sont impactés par la globalisation ou plus positivement, à notre avis, par la gloCalisation.

2.2. La gloCalisation est définie comme la tension entre la globalisation, riche de sa diversité mais polarisante, et la localisation, riche de son terroir mais parcellisante et par conséquent isolante.

Comment penser et agir plus encore la gloCalisation comme une tension positive, un équilibre à atteindre (sans trop d'illusion !) ? Comment les territoires peuvent tisser des relations fortes et positives, dans une dynamique qui prend en compte le global tout en défendant le local comme un des éléments du global, du glocal ?

En effet, la globalisation financière, ultra polarisante, affecte la richesse du rural car les mécanismes de redistribution territoriale sont moins importants qu'à l'époque des Trente glorieuses.

Les réformes institutionnelles, nécessaires, intègrent peu cette question, difficile en temps de pénurie, très relative.

Le rural s'appauvrit, du moins certains territoires ruraux, se complexifie aussi avec la génération d'espaces mixtes, rurbains et péri urbains. Mais les habitants ont aujourd'hui les mêmes aspirations de consommation, les mêmes besoins de services que les habitants des villes dans des territoires où l'économie est moins florissante et la densité démographique trop faible, relativement à l'urbain pour que les services soient au même prix.

3. LES RELAIS DES POSSIBLES

Brie'Nov propose et met en place des Relais des possibles conçus comme des instruments de revitalisation qui permettent de répondre, en tout cas nous les imaginons ainsi, aux défis de la paupérisation, de l'isolement, du sous-développement numérique et en termes de services. Ils pourraient aussi participer à une nouvelle gouvernance territoriale, en renforçant le lieu social mais aussi en rapprochant les partenaires comme la région mais aussi des services de l'État qui ont tendance à être de moins en moins présents dans les territoires ruraux.

3.1 Les Relais des possibles induisent quatre types de développement

Une resocialisation par la convivialité territoriale et par la téléactivité qui permet acquisition de compétences et ouvertures sur le monde.

Un développement durable qui ajoute un volet essentiel aux piliers déjà affirmés que sont le social, l'économique et le culturel, le numérique. La culture numérique devient un des éléments essentiels du développement de ce début du 21^{ème} siècle. Elle est possible grâce à une dynamique technologique très forte qui permet des innovations culturelles, sociales et économiques telles les téléactivités et de nouvelles formes de travail.

Un désenclavement, par la collaboration (on est plus nombreux, on est plus présents partout) et par la téléactivité qui permet l'accès à des services alors en voie de disparition localement. Brie'Nov participe ainsi au projet de télémédecine, « Diabète 2.0 », sur le suivi des maladies chroniques.

Un nécessaire minimum social, rural, numérique. Le « gloCal », une tension positive entre le global et le local peut être une réponse qui nécessite une numérisation minima des campagnes, numérisation culturelle, envisagée comme un droit social minimum, un droit fondamental de l'homo cybernicus. Le minimum rural est à trouver dans un équilibre où la densité faible des habitats, une véritable richesse de vie, doit être mesurée à l'aune d'une densité faible de moyens télécom. Cette dernière densité ne peut être inférieure à un minimum social à définir. Elle peut aussi être contrebalancée par la création de points à haute densité technologique, ou plus précisément à haute densité de vie en termes de convivialité, de créativité et de services, privés, publics et collaboratifs qui s'appuient sur le numérique. En avançant ces objectifs, les Relais des possibles sont une réponse cohérente en termes d'aménagement. Les relais des possibles sont conçus comme des lieux de haute densité sociale qui combinent offre de services, de convivialité mais aussi création de biens et services et de savoir vivre ensemble. Ils ont la souplesse suffisante pour s'adapter au territoire et la richesse de s'intégrer dans un réseau existant, la force de participer à une dynamique collaborative puissante.

Ils peuvent être une des réponses sociale, culturelle mais aussi économique et politique à la gloCalisation dans un contexte de développement durable. En effet, il n'est pas certain que la croissance de la technique numérique marque un arrêt. Il est possible que l'urbain refuse de manière encore plus forte qu'aujourd'hui de financer l'aménagement rural. Le rural peut se mettre à niveau en des points à haute valeur numérique mais aura de plus en plus de difficulté à aménager l'ensemble de son territoire au-delà du minimum social.

D'où l'importance de ces Relais des possibles qui sont des relais multiples, relais temporels

proposant à chaque vague de croissance numérique d'assurer le mieux disant dans des lieux nombreux et proches des habitants, relais culturels assurant la meilleure formation possible des enfants (initiale) et des adultes (tout au long de la vie), la meilleure connexion possible des entreprises en fonction de leur besoin, la possibilité de trouver des biens culturels à très haut débit proches des foyers. Ce sont des lieux de convergence, les nouveaux cafés ruraux, qui permettent les rencontres, les échanges et les projets, la pollinisation et le déclenchement de dynamique.

Ainsi les Relais des possibles sont à la fois une réponse locale et sociétale à la polarisation urbaine non pas en un conflit des territoires que le rural ne peut que perdre car il sera réactionnaire mais en une position réaliste et programmatique où l'on répond à une faible densité humaine et à un coût trop élevé des réseaux par une polarisation des services à haute valeur ajoutée combinée à une diffusion d'un minimum social technologique. C'est ce contrat que le rural doit établir avec l'urbain. En outre, ces lieux de convivialité permettront aux habitants du rural de travailler et vivre non pas en êtres parcellisés individuellement et dans le territoire, mais en collectifs créatifs et numériques où l'individu pourra jouir des espaces de la nature et des services de l'urbain.

Il s'agit de trouver de nouveaux moyens, de transformer les défis en opportunité, de s'ouvrir à ses propres ressources, dormantes, celles des individus et celles des territoires en tant que collectifs. Les territoires ont mille ressources enfouies dans leurs hommes. C'est l'opportunité d'un décloisonnement entre ces différentes richesses.

Ainsi, remplaçons la raréfaction des ressources matérielles et financières par l'abondance que peut proposer une gestion intelligente du numérique et que propose un collectif où l'individu peut s'épanouir.

Que faire concrètement dans l'immédiat ? Les relais des possibles sont une tentative de réponse, de solution partielle mais assez souple pour s'adapter aux environnements quels qu'ils soient. Faire éclore la ressource humaine inexploitée, l'immense richesse endormie de nos territoires... par le petit bout de la lorgnette. Créer des lieux de rencontre et s'appuyer sur les ressources présentes.

Nous commençons à Trilport par un lieu de télétravail et de co-working car certains salariés sont épuisés par les transports et d'autres salariés ou indépendants souhaitent inventer de nouvelles formes de travail.

3.2 Concrètement, les Relais des possibles sont des lieux de vie locale connectés aux réseaux mondiaux.

Ce sont donc des lieux appartenant à un réseau structurant le territoire. Ces lieux ont une fonction multiple de présence et de structuration territoriales se déclinant par une quadruple offre de créativité par le collaboratif, de téléactivités, dont le télétravail, de services de proximité, dont le service public et de convivialité, vivre ensemble. Le concept de Relais des Possibles a la capacité de conjuguer un modèle type (de fonctionnement, d'organisation, d'animation...) et une déclinaison au plus près des besoins et attentes exprimés localement. Il permet par ailleurs l'expression d'un partenariat innovant avec les acteurs locaux, mixant le public, le privé et le sociétal, la collectivité territoriale, l'entreprise privée et l'individu. Ce sont des lieux qui optimisent et développent l'économie résidentielle et qui, dans leur portage et gouvernance, peuvent puiser dans les richesses de l'économie sociale et solidaire qui peut permettre de formaliser un partenariat élargi.

Dans un monde en train de se transformer les Relais des Possibles essaient d'agir autrement

3.3 Axes et principes essentiels

Il s'agit de vivre autrement. Les Relais des possibles proposent de mettre l'accent sur la

convivialité, le numérique et l'innovation.

La convivialité territoriale procède simplement du vivre ensemble sur un territoire, que ce soit en tant qu'habitant ou qu'acteur économique. Consolider les liens pour renforcer le territoire. Les Relais doivent apporter une qualité d'accueil au sens large : bienvenue, services adéquats, ambiance collaborative.

Le numérique est autant une culture, un ensemble d'outils et un environnement. Les relais doivent proposer ces trois facettes du numérique.

L'esprit d'innovation et de créativité constitue le troisième pilier des Relais des possibles. Il s'agit de développer l'esprit d'innovation et de créativité sociales, numériques et de gouvernance collaborative

Il s'agit aussi de travailler autrement.

Les Relais mettent l'accent sur le collaboratif, la mise en réseau afin d'échanger et de construire à plusieurs. L'éco-système créé met en œuvre des méthodes permettant d'innover, de manière radicale si possible : sérendipité, porosité, sérénité, capacité de nomadisme dans le Net, etc.

Une des faiblesses du rural consiste dans son manque d'offre de services. Les Relais des possibles proposent une gamme large de services de proximité et de télé services.

Les besoins en services dans l'espace rural sont de plus en plus proches des besoins de services en ville, notamment parce que des citadins gagnent les campagnes (les néoruraux) mais aussi parce que les modes de vie et surtout de consommation sont de plus en plus communs.

Tous les territoires ruraux ou périurbains ont une demande de services en croissance, notamment en termes d'accessibilité au numérique. Cette demande est homogène ou très variée en fonction des territoires, c'est en tout cas un enjeu de survie pour les collectivités. Elle nous pousse à nous interroger sur les lieux de diffusion de ces services anciens ou nouveaux. Que contiennent-ils, pour quels besoins, quel modèle économique, quelle est leur relation avec la demande de convivialité, en partie renouvelée ?

Les relais seront particulièrement attentifs à la formation, l'ambiance de travail et au dimensionnement d'une palette de services « une conciergerie », adaptée, renouvelée dans son principe et son étendue.

3.4 Un exemple, le Relais des possibles de Trilport de Nomade Office

Ce Relais a été conçu à la fois comme un lieu de vie et un lieu d'expérimentation, c'est un laboratoire de cette démarche. Il est principalement axé sur le travail mais proposera aussi d'autres activités ou services. Pour cette raison, l'équipement est modulable ainsi que les services qui sont aussi extensibles, services minima (travail : poste ou bureau, salles de formation ou de visio conférence, formation de base, ouverture 12/24 7 juillet à terme de la fin de l'année, animation professionnelle, conciergerie, ouverture la population : location de salles, de bureau, formations, salles de réunion) et services « plus » (accompagnement des entreprises, formation poussée). Son équipe travaille sur le dimensionnement de services nécessaires en milieu rural (télé médecine, accès à l'université, accès à la formation professionnelle...).

4. CONCLUSION

Les Relais des possibles sont une tentative de réponse très locale dans le contexte de la globalisation qui modifie très fortement nos conditions de vie. Ils participent d'une prise de conscience que la créativité et la collaboration sont des enjeux et des moyens nécessaires pour construire de nouvelles conditions de vie. Au plan local, il peut apporter sa contribution aux autres tentatives que sont, d'une part, les dynamiques sociales de réappropriation du local par

les habitants et, d'autre part, les multiples tentatives de créer des lieux de services, d'appropriation d'une culture numérique ou de nouvelles conditions de travail, en essayant d'une certaine manière de les combiner autour de la convivialité territoriale.

Ils proposent une complémentarité avec la ville, ses services, ses acteurs à la recherche de lieux immersifs dépayés, demain ses usagers qui partageront leur temps entre plusieurs lieux, mais aussi d'autres organisations territoriales, existantes ou à venir, qui ont besoin de cette proximité avec les territoires qu'elles représentent.

(innovation@brienov.fr)

DES COMITÉS LOCAUX D'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE.

L'état, pilote d'une politique volontariste en faveur du numérique, doit garantir une éducation au numérique pour tous.

Au-delà des enjeux d'efficacité, de productivité, d'employabilité pour les jeunes, il s'agit, plus globalement, en termes d'enjeux, d'inclusion sociale dans une société devenue numérique.

Multiplicité de publics, mais aussi multiplicité d'acteurs : établissements d'enseignement ou de formation, collectivités, EPN, associations spécialisées, associations de jeunesse et d'éducation populaire, organismes, services de l'État...

Tous ne sont pas bien identifiés au niveau national, mais ont un vrai rôle sur le terrain.

La création de comités locaux d'éducation au numérique permettrait de rassembler, de mutualiser et coordonner les actions, les compétences voire les moyens de chacun.

Il existe des disparités territoriales : entre les grandes agglomérations, les villes moyennes et les communes en milieu rural, il n'y a pas les mêmes équipements, les mêmes moyens, mêmes relais éducatifs, les mêmes acteurs.

Ces instances de coordination et de mutualisation permettraient en milieu rural (là où d'habitude il n'y a rien) d'être un relai et un opérateur d'une politique nationale d'éducation au numérique, en s'appuyant sur la communauté éducative, autrement dit les structures éducatives de proximité (écoles, structures d'accueil de jeunes, associations et associations de parents...) et les partenaires présents sur les territoires.

Proposé par marccouc le 01/10/2014

LE RÉSEAU POINT INFORMATION JEUNESSE COMME VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE AUPRÈS DES JEUNES

Le réseau Information Jeunesse est constitué d'un centre national, le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse), de 3 CIJ (Centres en Ile-de-France), de 27 CRIJ (Centres régionaux), de 262 BIJ (Bureaux), de plus de 1 300 PIJ (Points) et de 25 Bus Info Jeunes. Soit plus de 1 500 structures en France. Ils sont pour la plupart bien équipé au niveau multimédia et par leur proximité avec le public et leur travail en réseau peut devenir des structures porteuses de projet innovant dans le développement du numérique. Emploi, culture, loisirs, orientation... tous les domaines touchant à la jeunesse sont susceptibles d'être travaillés par le réseau. Proposé par pijvaureal le 01/10/2014

LE MODÈLE ECONOMIQUE D'UN EPN

La force des EPN est dans le réseau,

la faiblesse des EPN est dans la variété des structures qui portent ces Espaces ce qui ne permet pas encore de raisonner en collaboration mais carrément sous l'angle de la compétition.

Les différents commentaires de cette consultation sont très révélateurs à ce sujet.

2 tendances se dessinent, l'une ayant pour priorité un développement du territoire avec des retombées économiques et via des moyens appropriés une pérennisation des "EPN déployés" (espace co-working, co-studying, FabLab etc.)

l'autre tendance se préoccupant surtout "d'amortir" le choc social et culturel issu de cette transition numérique qui n'est ni plus ni moins qu'un choc de civilisation.

La médiation marche sur ces 2 jambes, il me semble donc inopérant de vouloir les opposer.

Je propose un groupe de réflexion et de travail sur les structures porteuses d'EPN, comment associer des statuts, des personnes ressources aux cultures différentes (privé-public) au moment où les collectivités vivent un grand chamboulement (nouvelles Intercos Régions etc.).

Proposé par Viviane M. le 02/10/2014

UN PORTAIL NATIONAL DES FABLABS

Suite l'évolution grandissant des FabLab (Fabrication numérique) un portail national avec cartes des FabLab (géolocalisation), forum, plateforme de distribution libre de modèle 3d ainsi que des tutoriaux et des présentations open source sera nécessaire au suivi de ces nouveaux lieux d'échange et de partage. Proposé par jonat170487 le 02/10/2014

Commentaires

NeueB

09/10/2014 - 23:13:42

Il existe déjà une liste des FabLabs respectant la charte des FabLabs (notamment gratuité et libre accès pour tous). Dans le cadre de la réflexion sur des lieux de médiation numérique sous la forme de services publics, il serait pertinent d'encourager la création de nouveaux FabLabs respectant cette charte.

UN RÉSEAU D'ESPACES MUTUALISES MAILLANT LES TERRITOIRES

Le réseau des Maisons de l'emploi – Relais de services publics sur le territoire lozérien accompagne les personnes vers l'autonomie dans un nouvel environnement où la communication humaine passe de plus en plus souvent par des objets et des interfaces numérique. La médiation numérique apparaît comme un véritable enjeu de société, un enjeu de territoire, un enjeu d'équité. L'accessibilité aux outils numériques et à la formation aux usages doit être rendue possible dans des lieux de proximité où différents publics peuvent se rencontrer (demandeurs d'emploi, entreprises, télétravailleurs, seniors...). Grâce à l'accompagnement des animateurs-médiateurs l'appropriation du numérique est favorisée. La notion de proximité sur les territoires ruraux recoupe celle de la mobilité, ces espaces mutualisés permettant de faire le lien avec des publics isolés. Proposé par adevitrolles le 07/10/2014

UNE PLATEFORME DESTINÉE A METTRE EN VALEUR ET FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS ISSUS DES LIEUX RÉFÉRENCES DANS LE META-ANNUAIRE

Pour dynamiser le méta-annuaire des lieux de médiation numérique, il faut en faire la colonne vertébrale d'une plateforme nationale, capable d'être la vitrine de projets locaux structurants de territoire issus des lieux de médiation numérique et l'instrument de leur développement. Il s'agira donc d'une plateforme de dialogue destinée à assurer plusieurs fonctions :

- Présenter et promouvoir des initiatives qui s'appuient sur le recours aux technologies numériques, qui sont originales, qui explorent de nouveaux horizons et qui sont sources de développement économique, touristique et social sur un territoire donné. Elles doivent être reproductibles (pouvoir se multiplier et se diffuser) et peuvent prendre toutes les formes possibles (startups, initiatives sans but lucratif, dispositif de solidarité internationale...). Un moteur de recherche multicritères pondérables doit pouvoir compléter la présentation géo-localisée de ces projets, de manière à servir à la fois à la promotion des projets, à l'inspiration d'autres porteurs de projets et à la mise en relation des personnes intéressées par ces projets.

- Donner aux porteurs de ces projets l'accès à des moyens de financement provenant des communautés fédérées dans les lieux de médiation numériques : systèmes de crowdfunding et apports complémentaires financiers distincts, via des subventions publiques, à l'image du portail « La France s'engage » : <http://lafrancesengage.fr>, de participation de partenaires privés (industriels divers, fondation d'entreprise) de type mécénat.

- Donner aux animateurs des lieux référencés l'accès à un système de "réponse par la communauté", pour répondre le plus efficacement possible à toute question provenant des personnes fréquentant leur lieu, et les orienter au mieux. Ce dispositif permettra de mettre en lumière qui est expert de quoi et où, et permettra de venir en aide au quotidien sur des problématiques récurrentes. Il permettra par exemple de répondre aux questions diverses que peuvent avoir par exemple un animateur de fabLab pour orienter des personnes en recherche d'emploi ou un responsable d'EPN pour orienter vers les dispositifs d'accélérateurs de projets type Camping

<http://business.lesechos.fr/entrepreneurs/aides-reseaux/110734-ouverture-du-camping-accelerateur-de-start-up-27529.php>

- Donner aux porteurs de projets et à toutes personnes intéressés par la création d'activité l'accès à un système leur permettant de faire appel à des beta-testeurs et de prendre connaissance des résultats de différents beta-tests sur les sujets qui les intéressent. Ce système permettra de développer la capacité de design des services et produits focalisés sur l'expérience de l'usager, et facilitera le travail des incubateurs, des organismes de financement et d'accompagnement des porteurs de projets, qu'ils viennent de l'Économie Sociale et Solidaire ou de l'économie classique.

- Donner à tous les utilisateurs de ces lieux l'accès à une base d'échange de ressources documentaires intégrant les contraintes de confidentialité et de promotion des auteurs, et de ressources matérielles, par l'échange, le troc, le prêt, gratuitement ou en utilisant différentes formes de monnaies complémentaires (basées sur l'euro, le temps, les calories, le carbone, les mètres carrés...) selon leurs préférences et leurs véritables besoins.

Chaque lieu pourra faire la promotion de ses propositions, et la page d'accueil du méta-annuaire présentera de façon dynamique les dernières offres et questions avec une signalétique spécifique. Chaque offre, question ou réponse pourra aussi être diffusée à partir de cette plateforme vers différents réseaux sociaux.

NB : cette proposition synthétise d'autres propositions d'origine et de la part d'internautes, et apporte des aspects supplémentaires. Proposé par OLAB le 08/10/2014

DISPOSER DE MOYENS FINANCIERS ADAPTES AVEC L'AMBITION PORTÉE

Proposition d'action :

- Mobilisation de fonds spécifiques (Europe, État, collectivités, entreprises privées, citoyens via crowdfunding) et mise en place d'appels à projets et/ou soutien à des programmes de travail pluri annuels

Exemple d'actions menées dans le Pays de Saint-Omer :

- Inscription des cyber centres du Pays de Saint-Omer dans les appels à projets régionaux (BOUTIC ...)
- Mise en cohérence entre les projets numériques du Pays de Saint-Omer et les priorités des programmes FEDER, en vue de co financements possibles

Proposition d'outil à élaborer au niveau national :

- Appui financier de l'État aux structures labellisées

FONCTIONS DES EPN ET LEUR DYNAMISATION SUR LE TERRITOIRE NATIONAL PAR LA CRÉATION D'UN PORTAIL DÉDIÉ

Ceci est une approche globale du fonctionnement des EPN et ne saurait être calqué sur chaque EPN. À notre sens, les EPN doivent pouvoir bénéficier d'une politique d'accompagnement à travers un portail afin d'arriver à une harmonie et un service rendu quasi identique pour chaque citoyen à travers le territoire.

Ce portail serait un moyen d'accompagner les EPN par la création d'un réseau "officiel". À notre sens il y a trop de dispersion et c'est difficile de trouver les informations. Sur ce portail figureraient plusieurs rubriques :

- Une cartographie des EPN et des lieux numériques (ÉCRIN, Fablab, Infolab etc....),
- Un outil de gestion des EPN : création d'un seul et unique outil de gestion utilisé par l'ensemble des EPN sur le territoire national afin d'obtenir des statistiques cohérentes permettant un ajustement dans les orientations à donner.
- 1 EPN, 1 espace dédié : chaque EPN doit pouvoir disposer d'un espace Web sur lequel ses réalisations numériques, expérimentales etc.... seront visibles par l'ensemble des acteurs et des EPN. La mise en ligne de ces articles permettra de montrer la richesse des créations, de mettre en commun des connaissances permettant le développement des compétences et des pratiques. On peut considérer ces articles comme un petit laboratoire des expériences numériques partagées.
- Accès à des conseils : un pool d'animateurs serait dédié aux EPN et pourra ainsi donner des conseils aux animateurs si ces derniers rencontrent des difficultés techniques. Un forum pourrait également être créé afin que les animateurs puissent aussi échanger entre eux. Des « rendez-vous » asynchrone par visioconférence pourraient être organisés entre les animateurs des EPN et un animateur du pool afin de résoudre une difficulté rapidement.
- La mise en ligne de supports pour la réalisation d'ateliers thématiques : des contenus d'ateliers seraient accessibles sous forme de supports de cours ou d'animations vidéos, des fiches d'activités. Chaque animateur pourrait contribuer au développement du portail en mutualisant les connaissances
- Assurance d'une veille technologique : les animateurs des EPN n'ont malheureusement pas beaucoup de temps pour assurer cette veille
- Être les relais sur les questions du numérique : un suivi régulier sur l'évolution du numérique doit être réalisé par rapport aux politiques gouvernementales, au Conseil National du Numérique, aux expériences réalisées sur le territoire national mais également international, veille juridique
- Zone de téléchargement : dans cette zone différents outils seraient mis à la disposition des EPN : par exemple règlement intérieur, charte de bonne conduite internet, fiche d'inscription individuelle, kits de communication dans le cadre de la promotion d'évènements nationaux.
- Agenda des évènements : chaque EPN pourrait inscrire ses évènements afin d'en faire la promotion
- Newsletter : Une newsletter serait publiée mensuellement dans laquelle seraient repris des articles de blogs réalisés par les EPN, des conseils, salons, évènement etc..
- Page facebook, twitter : La création d'une page facebook permettrait aux EPN de recevoir les informations instantanément et créerait du lien entre les EPN. Ce sera également un lieu d'échange, de partage avec les usagers et contribuera également à une meilleure visibilité sur le territoire

- Liens : une rubrique des liens principaux permettrait aux EPN d'obtenir rapidement une réponse à ses questionnements : Netpublic, Délégation aux usages d'internet, CNIL, portails (de logiciels libres, des MOOCS, e-learning)

- Formation des animateurs des EPN aux nouveaux usages : la formation des animateurs des EPN aux usages innovants est indispensable pour qu'ils puissent accompagner les publics et acteurs locaux sur les questions liées au numérique. Il est important de reconnaître le rôle essentiel des animateurs multimédia. La qualité de son travail dépendra de son niveau de formation, de la reconnaissance de son statut et des moyens mis à sa disposition. Il faut un RÉEL accompagnement.

- Accessibilité handicapés

Force est de constater que peu de personnes handicapées (moteur ou mentales) fréquentent les cyber-espaces. Un accent tout particulier doit être réalisé sur ce portail. Il doit être accessible aux personnes handicapées malvoyantes ou sourdes. Des outils doivent être intégrés pour faciliter l'accès aux informations et d'autres outils développés. Les animateurs des EPN doivent être formés pour l'accueil de ce public.

- La « valise numérique mobile » : l'idée serait de mutualiser du matériel de manière locale afin que chaque EPN, quelle que soit sa taille, sa "richesse financière" puisse l'utiliser pour réaliser des animations soit dans son espace soit à l'extérieur. Cette valise pourrait comporter : un ordinateur portable, un vidéoprojecteur multimédia, un smartphone, Ipad, imprimante 3D, tablette tactile/graphique, camescope numérique, appareil photo numérique etc.... . Création également d'une cartographie de ces lieux.

- Faire émerger les projets innovants et favoriser l'intégration du numérique dans les projets mis en place sur le territoire : sonder le Web afin de trouver des projets innovants applicables dans les EPN, faire une veille sur les projets numériques mis en place sur le territoire

-Réaliser des actions de crowdfunding, de recherches financières (recenser les appels à projet, fondations, fonds européens...) : aider les EPN dans le financement de projets

Bien entendu ce portail serait accessible gratuitement afin de permettre aux EPN "pauvres" de bénéficier d'un accompagnement de qualité et de se développer.

Proposé par anne le 08/10/2014

MAGAZINE/CATALOGUE D' ACTIONS DE MÉDIATION NUMÉRIQUE

Porté par un acteur institutionnel, financeur ou animateur de réseaux a un niveau local (région par exemple) un recueil d'initiatives annuel, bi-annuel, avec une logique fiche projet, méthodologie, bonnes pratiques permettant aux structures de découvrir des projets innovants qu'il pourraient répliquer, adapter.

Cela permet aussi de diffuser les outils et méthodes pertinentes, les partenaires à solliciter et faire gagner du temps aux structures, qui pourraient avoir du coup besoin de moins de financement ou mieux utiliser les moyens alloués. Le fait de reproduire une action jugée "efficace, pertinente" peut aussi être un gage pour les financeurs ou partenaires de l'internet de la démarche, et donner un cadre de suivi grâce aux retours sur l'action précédemment réalisée.

Cela peut aussi permettre un cadre de comparaison des actions en fonction des territoires, des modalités de montage, et d'identifier des pistes de compréhension, d'analyse des territoires, des publics, des acteurs. Proposé par Béatrice Silicon Banlieue le 08/10/2014

UN LABEL/LOGO POUR LA E-DOCUMENTATION

Les sites gouvernementaux offrent la possibilité d'effectuer ses démarches administratives en ligne.

Quelles qu'elles soient, ces démarches sont de plus en plus accessibles via tous les terminaux, produits et applications diverses.

Il s'agit d'une tendance globale.

Dans le but d'aider l'état/industriels/marques/producteurs/... à démocratiser ces usages, je propose de créer et de labelliser des notices d'utilisation simplifiées, visuelles et intuitives, décrivant pas à pas les différentes démarches réalisables ainsi que le parcours pour effectuer celle-ci.

Destinés à un public large (cœur de cible : sénior, analphabètes, handicapés, etc.), ces tutoriaux accompagneraient l'utilisateur tout au long de son parcours de la manière la plus précise et intuitive possible : pas à pas visuel, précis et clair.

Ces e-notices imprimables montrant clairement les étapes à suivre pour réaliser les démarches désirées via internet/application/Produit, disposeront impérativement des caractéristiques suivantes :

- Une action par étapes.
- Un visuel par étapes, agrémenté d'un pointeur personnalisé caractérisant explicitement l'action à effectuer avec la souris/doigt.
- Un code couleur pour les différents boutons/poussoirs/loquets/emplacements physiques.
- Un texte simple, clair et concis, complémentaire du visuel et non l'inverse.

À disposition au début de chacune des démarches réalisables, ces fiches assureront aux e-usagers les moins qualifiés l'accompagnement de qualité nécessaire pour acquérir une vraie e-autonomie.

Elles serviront également de support mémoriel mnémotechnique à destination des publics e-défavorisés (séniors, handicapés, analphabètes, etc.), pour les formations et autres apprentissages.

En accord avec cette démarche d'inclusion numérique, ces modes d'emploi améliorés seront répliqués et répliqués pour tous les types de produits comme les tablettes, téléphones, objets connectés ou interfaces homme-machine (IHM) en tout genre.

Un logo spécifique (label ?), apposé sur les produits/services/applications/démarches qui en seront dotés, indiquera à l'utilisateur la présence de ce type de e-documents facilitant son usage.

La Sylver économie représentant LES relais de croissance pour les Industriels/Marques, leur participation à la mise en place de ce type de documentation ne fait pas de doute, initiant ainsi une vraie dynamique de facilitation des usages.

Proposé par Damien le 08/10/2014

LE PROJET « NUMÉRIQUE TOP DÉPART » : FORMER + AMÉLIORER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES JEUNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la consultation dédiée à la médiation numérique, La MISSION LOCALE (ML) de VAULX-EN-VELIN vous présente un résumé de son projet : « NUMÉRIQUE TOP DÉPART ».

Cette initiative est mise en œuvre au sein de la structure depuis MARS 2014 :

La Mission Locale de Vaulx-en-Velin souhaite mobiliser 100 jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, avec une démarche proactive (50 très éloignés de l'utilisation avertie des outils numériques + 50 jeunes ayant des projets professionnels dans le domaine administratif pour lesquels l'augmentation des compétences semble nécessaire)

Le projet s'articule autour de 4 axes principaux :

- Le numérique, vecteur d'une mobilisation à la citoyenneté

Objectif de sensibiliser à la gestion de son identité numérique et protéger sa vie privée.

Il s'agit de savoir s'informer, communiquer, échanger ou consommer sur internet (pour les 50 jeunes les plus éloignés).

- La lutte contre la fracture numérique

Objectif de mobiliser sur l'accès à l'information, la produire et la qualifier

Échanger et mener des démarches avec les administrations

Contribuer au développement du lien social local (pour les 50 jeunes les plus éloignés)

- L'amélioration des compétences professionnelles valorisables

Permettre à 50 jeunes de la ML de Vaulx-en-Velin ayant pour projet professionnel l'accès à une profession administrative de bénéficier d'une formation sur plusieurs logiciels, et leur faire valider le Passeport Européen de Compétences (PCIE) et ainsi apporter la preuve de ses compétences informatiques sur son CV

- L'accessibilité à l'emploi

Utiliser la certification PCIE de niveau mondial obtenue comme vecteur de valorisation de soi, pour accompagner les jeunes à l'obtention d'un emploi en lien avec leur projet professionnel

Tout cela ne peut se réaliser qu'en s'appuyant sur :

- L'engagement d'entreprises
- L'engagement de structures accréditées à la formation sur les outils informatiques
- L'aide financière d'organismes publics
- L'intervention d'un médiateur/animateur motivé (dans notre cas, un jeune en mission de service civique). Proposé par mlvaulx le 08/10/2014

DES COMITÉS DE CONCERTATION NUMÉRIQUE DANS LES TERRITOIRES

Le numérique n'est plus un secteur. Aujourd'hui le numérique questionne les acteurs de l'emploi ou de l'insertion : en termes de métiers, mais aussi de socle commun de compétences "basiques" que tout un chacun doit pouvoir maîtriser

Il concerne les acteurs économiques, dans la transition numérique des entreprises, ou le soutien aux activités innovantes

Il concerne les acteurs culturels, qui se positionnent sur l'art numérique, la médiation numérique sur les activités culturelles, la communication en ligne des activités, etc..

Il concerne les acteurs éducatifs, dans l'utilisation d'outils numérique et dans l'éducation au numérique

Il concerne les acteurs sociaux dans l'accès aux droits, l'accompagnement à l'équipement et les compétences de bases nécessaires à tout citoyen pour ne pas être exclu du numérique, l'accompagnement aux usages

Il concerne encore de nombreux autres acteurs. Chacun développe ses actions de son côté, sans forcément de politique numérique cohérente, sans mutualisation des ressources ou des compétences.

Sans mettre forcément côte à côte en réunion startups et EPN, favoriser les croisements entre acteurs, par thématiques, connaître le dynamisme numérique d'un territoire, son maillage, identifier les croisements possibles entre acteurs (formateurs EPN/emploi/éducation par ex) pourrait accélérer une vraie politique numérique cohérente sur les territoires, en limitant les actions "au compte-goutte" et non concertées, en identifiant les moyens manquants et les ressources existantes pouvant être mobilisées.

Cela limiterait aussi le clivage "numérique social vs innovation" que l'on retrouve parfois dans les territoires, ou les acteurs économiques ou de l'innovation technique n'échangent pas ou peu avec les acteurs de l'emploi, de l'action sociale et limitent aussi la montée en compétences de tous, le partage de l'innovation et la compréhension de tous les enjeux par le plus grand nombre. Proposé par Béatrice Silicon Banlieue le 08/10/2014

ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER LA CONTRIBUTION AUX COMMUNS NUMÉRIQUES (WIKIPEDIA, OPENSTREETMAP, WIKIMEDIA COMMONS...)

Former à la contribution aux communs numériques (Wikipédia, OpenStreetMap, Wikimedia commons...).

Relayer et soutenir les initiatives incitant à participer : Cartoparties, Wiki Loves Monuments, Mois international de la contribution francophone... Proposé par apitux le 08/10/2014

Commentaires

NeueB

09/10/2014 - 23:16:42

Les bibliothèques ont vocation à se positionner sur cet aspect, la promotion des biens communs étant déjà dans leurs gènes (libre accès du plus grand nombre à la culture et à l'information). À l'heure du numérique, c'est en effet vers la promotion de ces domaines qu'il s'agit de mettre aussi l'accent.

LA MOBILITÉ DES ANIMATEURS NUMÉRIQUES POUR UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ EN MILIEU RURAL

Repérage (cartographie) des lieux susceptibles d'accueillir des groupes pour la mise en place d'ateliers numériques

(salle de mairie, bars, centres sociaux,

Équipements des animateurs pour les rendre mobiles (tablettes, portables)

Travail sur tous les projets identifiés sur le territoire nécessitant l'usage du numérique.

Actions qui participent au développement local

Publics accompagnés : professionnels, collectivités, associations, DE, tout public éloigné du numérique,

Réseau d'animation qui s'appuie sur d'autres réseaux locaux (centres de ressources numériques - EPN enrichis), ou (inter) nationaux (Fablabs...) Proposé par bernardpa le 09/10/2014

Commentaires

jlamache

09/10/2014 - 20:54:49

Je souscris à cette proposition, cohérente du point de vue financier.

La mutualisation doit être coordonnée à des échelles de bassin de vie, afin que les acteurs aient une proximité. Les échelles départementales et régionales ne suffisent pas selon moi, nous devons structurer des échelles intermédiaires plus proches, que les plus grandes collectivités doivent accompagner. L'accompagnement doit se faire du point de vue animation, formation et donc professionnalisation, mais également en matériels partagés (mobilisation de fonds FEDER, CPER...) pour permettre l'émergence de projets innovants.

LOGO DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE.

Arsenic, avec le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur a développé des outils de valorisation de la Médiation numérique. Dont un logo, une carte des usages, un clip, etc. Tous ces outils et supports sont publiés en Creative Commons sur le site d'Arsenic.

<http://arsenicpaca.fr/dossier/valoriser-la-mediation-numerique/>

Proposé par Arsenic le 09/10/2014

ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En priorité pour les publics les plus vulnérables (mais pas uniquement), il serait bon que notre État, en lien avec d'autres états européens, travaille à une offre de services basiques (moteur de recherche, e-mail, cloud, coffres-forts numériques, etc.) permettant à leurs citoyens de choisir des solutions neutres, non impliquées dans le Big Data et l'utilisation des données personnelles. Ce droit à la non-divulgaration des données personnelles à des tiers (généralement commerciaux) doit être mis en avant et respecté.

Nos structures de médiation numérique peinent à proposer aux personnes qu'elles forment des outils non commerciaux. Il est grand temps de pouvoir faire un vrai choix de son webmail, véritable cheval de Troie de nombreux services en ligne « gratuits » où nos données personnelles sont la monnaie d'échange. Proposé par Yann Vandeputte le 09/10/2014

LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES REPAIR-CAFES EN FRANCE

Le mouvement des Repair Cafés (<http://repaircafe.org/fr/>), très actif aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne, se développe progressivement en France. Comme ces événements concernent de plus en plus les matériels utilisés dans le monde numérique, il gagnerait à être associé à cette démarche de labellisation. En effet, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) représentent une part de plus en plus importante des déchets produits par les ménages, et nombre d'entre eux sont jetés alors qu'ils pourraient être réparés facilement, ou même parfois, simplement mis à jour et reconditionnés. Proposé par davidbourguignon le 26/08/2014

Commentaires

mitch

14/09/2014 - 19:39:24

Cet enjeu de la médiation numérique est essentiel pour faire le lien entre les réservoirs de connaissances et de ressources présents sur Internet, et la nécessité de réguler notre société de consommation énergivore et déchetivore...

OLAB

24/09/2014 - 16:52:55

Il s'agit d'une action, voire d'un outil.

Le soutien à toutes les actions permettant de lutter contre l'obsolescence programmée pour promouvoir le modèle inverse, de la "garantie à vie", est en soi inhérent au rapprochement avec l'économie sociale et solidaire.

Aoi

25/09/2014 - 10:05:20

La lutte contre l'obsolescence programmée des équipements au travers du prolongement, par les utilisateurs, de leur durée de vie ne peut être qu'une solution intermédiaire palliative, parce qu'elle valide le transfert de responsabilité de l'occurrence du déchet du producteur (qui en limitant volontairement la durée de vie du matériel induit une profusion d'objets jetables donc jetés) vers le consommateur auquel reviendrait, pour préserver l'espace commun de vie (l'environnement), la limitation du recours au neuf. Le soutien aux logiques de réemploi ne peut s'envisager sans un impératif légal de durabilité des produits manufacturés aux producteurs.

Bookynette

28/09/2014 - 10:24:59

De nombreuses associations en France récupèrent de vieux ordinateurs et leur installent une nouvelle distribution libre et plus légère que windows. L'ordinateur n'est certes pas neuf et récent mais est souvent offert à des usagers qui n'ont pas les moyens de s'équiper. Ces distributions (comme Mint, Kubuntu...) sont libres (donc gratuit) et redonne vie à du matériel.

Cela permet la réutilisation de "déchets" et est donc plus écologique.

LoïcD

28/09/2014 - 18:55:28

La sensibilisation à l'épuisement des ressources, énergies, pollutions et la réparation et récupération devrait être un des éléments indispensables contenus dans une future charte des lieux d'accès publics à internet.

La seconde partie pourrait être faite en partenariat avec des acteurs locaux (associations, entreprises de réparation) s'ils existent.

maxletesteur

03/10/2014 - 16:43:04

Au-delà des matériels, les connaissances DOIVENT être partagées. Un lieu où on fait réparer, et où on apprend à réparer est essentiel. Les adhérents/usagers, membres, recherchent avant tout le service et le contact, plutôt que la prestation.

UN SERVICE UNIVERSEL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR L'INTERNET

Le SU, Service universel, était avant appliqué aux domaines des télécoms. C'est ce qui nous a permis d'avoir chacun un annuaire, des cabines téléphonique (même dans les zones reculées), et la gestion du réseau à proprement dit. Rétablir le SU pour l'accès Internet serait une bonne chose. Cela permettrait d'améliorer l'équité dans l'aménagement numérique du territoire. Un outil fort de lutte contre les disparités d'offre de services, de débit etc. Proposé par lulucch le 26/09/2014

Commentaires

psclrss

28/09/2014 - 08:45:28

Le Service Universel tel qu'il a été défini lors de la privatisation des marchés des Télécom en France a pris en compte les technologies de l'époque : fixe, mobile et annuaire. C'est grâce au service universel que le téléphone mobile est accessible partout sur le territoire. Pour le Haut Débit et désormais le Très Haut Débit, l'ARCEP et le législateur n'ont jamais revu ce service universel. De cette lacune, les Régions et Conseils Généraux sont contraints de faire leur SDTAN (*schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique*) et construire le réseau THD hors zones AMII sur fonds publics. Le Très Haut Débit doit impérativement et rapidement être inscrit comme Service Universel au même titre que la couverture mobile. Cela permettra de confier la construction du réseau à des professionnels (les opérateurs) car au passage, il y a beaucoup de déconvenues et de dérapages tarifaires sur les RIP.

LHASSA

04/10/2014 - 23:26:47

L'idée est bonne. C'est vrai que pour la 3G par exemple, d'un opérateur à l'autre la réception est très variable. On capte la 3G de l'opérateur X dans un village mais pas la 3G de l'opérateur Y. Le souci d'un Service Universel c'est le risque de monopole d'une entreprise sur l'installation et l'entretien des infrastructures (relais 3G et 4G par exemple). C'est le cas de la Suisse. Un opérateur installe la téléphonie mobile et l'Internet dans le pays, puis loue aux autres opérateurs.

Du coup, les clients se retrouvent à payer une taxe élevée sur leurs abonnements.

OLAB

05/10/2014 - 14 h 24 mn 43 s

Proposition intéressante, mais déjà existante : ce n'est pas un enjeu, c'est un outil. L'enjeu corolaire ici, c'est l'affirmation collective qu'Internet est un Bien Commun, et qu'il doit être accessible à tous, géré collectivement, pour préserver ses qualités intrinsèques : comme l'eau, Internet n'est ni moral, ni immoral, il n'a pas de volonté ni d'objectif. Le rendre accessible à tous, c'est décider qu'il doit être utilisé de manière à rompre l'isolement et les phénomènes d'exclusion, de quelque nature soient-ils.

AniMic

07/10/2014 - 10 h 43 mn 45 s

D'accord avec vous tous. J'irais même jusqu'à dire (dans le meilleur des mondes !) que l'accès au réseau très haut débit devrait être généralisé et gratuit (ou quasiment) pour tous. À l'heure de projets

de croissance, un des grands travaux envisageables serait le déploiement à grande envergure de la fibre optique. Les services en ligne se multiplient et seraient capables, je pense, de rentabiliser cette évolution.

L'état devrait peut-être devenir propriétaire de ce réseau et le louer aux FAI sous forme de concession comme les autoroutes à une "certaine" époque !

CRÉER UN MUSÉE NATIONAL ET FRANCOPHONE DE L'INTERNET ET DU NUMÉRIQUE

Pour favoriser la diffusion et la co-construction d'une culture numérique pour tous, il faudrait ajouter à la création d'écoles et de conservatoire du numérique un musée permettant de réfléchir sur l'histoire de l'Internet, des réseaux, de l'informatique et du numérique. Une telle initiative avait été expérimentée il y a 5 ans en haut de l'Arche de la Défense à Paris par une association. Il est important que le Ministère de la culture favorise l'essor d'un tel musée en résolvant les freins liés aux conservateurs qui estimaient l'histoire de l'Internet comme trop récente pour être muséifiée. C'est faire fi de la dynamique de l'art contemporain.... D'autant plus que, l'Internet est d'une rapidité telle qu'il faut favoriser la vulgarisation pour développer la réflexion de tous sur les anticipations possibles.

Proposé par zappata le 01/10/2014

FAIRE DE LA FÊTE DE L'INTERNET UN ÉVÈNEMENT POPULAIRE NATIONAL ET FRANCOPHONE

Pour parvenir à hausser la Fête de l'Internet au rang d'un véritable événement populaire national, il faudrait la faire porter par le Ministère de la Culture comme la Fête de la Musique. Aujourd'hui, les jeunes ont des pratiques numériques aussi fortes que les pratiques musicales qui ont donné lieu à la Fête de la Musique dans les années quatre-vingt. Les jeunes sont concernés par la Fête de l'Internet au même titre que par la Fête de la Musique. L'Internet fait partie de leur univers de création, d'expression, de rencontres, au même niveau d'influence que la musique. Proposé par zappata le 01/10/2014

POURSUIVRE L'INITIATIVE "JOURNÉES DU PATRIMOINE DES STARTUPS"

Pour montrer ce qu'est une start-up au grand public

Pour montrer la richesse du terreau entrepreneurial

Pour donner à tous l'envie d'entreprendre

Pour créer du lien entre citoyens et entreprises

Pour démystifier les métiers du numérique

Proposé par ksabatier le 05/10/2014

ORGANISER DES JOURNÉES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES POUR LES ENSEIGNANTS

En complément des formations organisées par l'Éducation nationale, des événements autour du numérique en éducation ont leur place sur les territoires pour :

- favoriser l'essaimage des pratiques innovantes au sein d'un territoire ;
- faciliter les échanges de pratiques entre les enseignants eux-mêmes (formation par les pairs) ;
- susciter des réseaux informels d'échange et d'expérimentation entre les enseignants.

De telles manifestations sont mises en œuvre depuis plusieurs années dans le département des Pyrénées-Atlantiques (journées Eidos64)

Proposé par adn64 le 05/10/2014

ACUNUM : ACCOMPAGNEMENT AUX CULTURES ET AUX USAGES NUMÉRIQUES.

Contexte et enjeux :

Le numérique est transversal et se trouve dans tous les secteurs professionnels et toutes les couches de la société. Au-delà des outils (navigateur, client de messagerie, traitement de texte...) et de leurs usages (veille numérique, relations à distance, collaborations et partages de contenu en ligne...), se pose la question des changements profonds induits par le numérique, ainsi que des cultures qui en sont issues.

Le numérique est un fait social total. Il provoque la mutation de la notion de vie privée, de nos rapports interpersonnels, de notre socialisation. Il remet en question la définition de la propriété, fondement de notre système de création et d'échanges depuis des siècles. Le numérique change la façon dont nous construisons, distribuons et recevons l'information, passant d'un modèle de communication de un à plusieurs à un modèle de relations de plusieurs à plusieurs. Internet favorise par sa conception même l'horizontalité et le décloisonnement, la production de biens communs, l'intelligence collective, et donc effrite l'organisation sociétale actuelle. Mais le réseau est également le panoptique de la société de surveillance, un démultiplicateur de consommation dans un monde à ressources finies, etc.

Le cycle de formation :

Pour développer un esprit et une pratique critique du numérique plutôt que de le subir, la formation ACUNUM propose d'accompagner des groupes de toutes structures, secteurs, filières, réseaux, fédérations, unions, groupements, ordres, syndicats, collectivités, dans leur appropriation des cultures numériques et des usages qui en découlent.

Le déroulé de ce cycle favorise l'émergence de TICA (Territoires Intelligents - Communautés Apprenantes) pour déployer des pratiques collaboratives, à l'échelle d'un territoire, et de façon décloisonnée. Cela permettra aux participants de développer une culture collective du numérique, d'essaimer autour d'eux en donnant un sens sociétal à leurs pratiques et d'être autonomes dans leurs actions de médiation numérique avec leurs publics.

Organisation de la formation.

La formation ACUNUM est composée de 4 modules :

MODULE 1 : Séminaire d'introduction

Durée : 3 heures.

Le numérique est transversal et se trouve dans tous les secteurs professionnels et toutes les couches de la société. Au-delà des outils (navigateur, client de messagerie, traitement de texte...) et de leurs usages (veille numérique, relations à distance, collaborations et partages de contenu en ligne...), se pose la question des changements profonds induits par le numérique, ainsi que des cultures qui en sont issues.

Ce séminaire s'attache à comprendre pourquoi nous sommes concernés par le numérique, en tant que professionnel, mais au-delà en tant que citoyen, adulte, enfant de, parent de. Nous y répondrons tour à

tour en questionnant la socialisation, l'information, les cultures et nos métiers à l'ère du numérique.

MODULE 2 : Les Cultures numériques

Durée : 4 jours.

Jour 1

Durée : 7 heures

Description : l'information à l'ère du numérique

- Tour de table, objectifs de la formation et déroulé, création d'un bloc-notes collaboratif pour la formation
- De l'informatique à Internet : brève histoire d'un nouveau média devenu média de médias
- L'information en ligne : culture du flux, culture pair à pair, culture de la complexité
- Veille numérique : l'amateur et le collectif comme source d'intelligence

Jour 2

Durée : 7 heures

Description : la socialisation à l'ère du numérique

- Identités numériques, extimité et relations à distance : vers une mutation de la vie privée
- Médias sociaux : de la communication de un à plusieurs aux relations de plusieurs à plusieurs

Jour 3

Durée : 7 heures

Description : les cultures à l'ère du numérique

- Économie de l'abondance : de la tarte aux pommes au MP3
- Créations collectives, remix, mashup, copies : faits de société VS politique et juridique
- Biens communs, échanges non marchands, DRM et Hadopi : vers une mutation de la propriété

Jour 4

Durée : 7 heures

Description : cultures numériques, secteurs professionnels et métiers

- Les cultures numériques dans votre monde professionnel, ou en êtes-vous ?
- Quels sont les cultures et usages que vous voudriez adopter ?
- Et maintenant, que fait-on ? Suites à donner à la formation

MODULE 3 : Élaborer un projet de médiation numérique

Durée : 6 demi-journées (soit 3 jours).

Demi-journée 1

Description : organiser sa veille numérique pour collecter et partager des informations professionnelles pertinentes (partie 1)

- Tour de table, objectifs de la formation et déroulé, création d'un bloc-notes collaboratif pour la formation
- Remue-méninges sur l'information
- Définition et étapes de la veille numérique et de la veille partagée
- Tour d'horizon de différents outils et services avec pratiques de groupe (recherche en ligne, revue de presse, flux d'actualités, newsletters, marque-pages en ligne...)

Demi-journée 2

Description : organiser sa veille numérique pour collecter et partager des informations professionnelles pertinentes (partie 2)

- Révision de la demi-journée précédente
- Exercices individuels et collectifs : collecte de liens vers des ressources en ligne jugées pertinentes par le groupe sur le bloc-notes
- Rappel de fonctionnement d'un client de messagerie, focus sur les sous-dossiers et filtres
- Exercices individuels et collectifs : intégration dans un client de messagerie des flux d'actualités des ressources trouvées précédemment

Demi-journée 3

Description : médias sociaux : développer ces relations et amplifier sa socialisation professionnelle (partie 1)

- Remue-méninges sur les médias sociaux
- Tour d'horizon de plusieurs médias sociaux avec pratiques de groupe
- Exercices individuels et collectifs : recherche de fiches métiers sur Wikipédia, réflexions de groupe sur les modifications à apporter, modification d'une ou plusieurs fiches Wikipédia

Demi-journée 4

Description : médias sociaux : développer ces relations et amplifier sa socialisation professionnelle (partie 2)

- Exercices individuels et collectifs : utilisation collective d'un ou plusieurs médias sociaux suivant les demandes et le niveau du groupe

Demi-journée 5

Description : collaborations et partages de contenu entre professionnels

- Remue-méninges sur la collaboration et le partage
- Analyse réflexive sur la collaboration et le partage dans les pratiques précédentes de la formation (veille, médias sociaux, bloc-notes collaboratif utilisé pendant la formation)
- Tour d'horizon de plusieurs outils et services de partage avec pratiques de groupe

Demi-journée 6

Description : liens entre la formation et la mise en action de ces pratiques au quotidien

- Que vous pensez utiliser ?
- Quels sont les projets ou thématiques sur lesquels vous travaillez actuellement dans votre service et où vous souhaiteriez utiliser des outils numériques ?
- Par rapport aux différents thématiques/projets de vos métiers, quels outils seraient les plus pertinents ?
- Engagement individuel et collectif d'actions concrètes que chacun va réaliser

MODULE 4 : Accompagner le déploiement d'un projet de médiation numérique

Durée : 1 jour.

Les actions précédentes amènent forcément à des questionnements sur l'organisation du travail, les modifications à apporter au Système d'Information actuel, les formations complémentaires à envisager. Cette dernière journée sera axée sur un ou plusieurs projets co-élaborés lors de la formation. Chacun de ces projets sera approfondi, illustré à travers des exemples de pratiques numériques dans

d'autres structures et mis en adéquation avec les outils nécessaires.
Proposé par jcoclet le 09/10/2014

MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, DES COMPÉTENCES ET DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉ SUR LA FILIÈRE RÉSEAUX ET SERVICES THD

Au travers d'une plateforme numérique, mise en place d'un observatoire de l'emploi, des compétences et de la création d'activité sur la filière réseaux et services THD permettant à chaque territoire d'anticiper les besoins en termes d'emploi sur son territoire. Réussir le socle de l'emploi et des compétences territorialité (Anne Lyse LECHAT). le 30/07/2014

UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE DE MAINTENANCE DE FORMATION A DISTANCÉ DÉDIÉE À LA FILIÈRE RÉSEAUX ET SERVICES THD

Asseoir le socle des compétences et de l'emploi en facilitant la montée en compétence au sein de la filière réseaux et services THD. Pérenniser les emplois de demain autour du réseau THD (Anne Lyse LECHAT),le 30/07/2014